

Séance de la soirée du 24 février 2009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. FRANÇOIS LAFOND, président
M. AMADOU DIALLO, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION
DU POSTE ANNE-HÉBERT À 315-25 KV
ET DE LA LIGNE D'ALIMENTATION À 315 KV
À SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES
PAR HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 24 février 2009 à 19 h
Complexe municipal
200, route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2009
 SÉANCE DE LA SOIRÉE
 MOT DU PRÉSIDENT1
 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
 SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC3
 M. Martin J. Côté
 M. Denis Villeneuve
 CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE DU CAP ROUGE.....14
 M. André Demers
 Mme Nathalie Gaudette
 COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC19
 M. Claude Hallé
 M. André Bouillon
 Mme MARIE-HÉLÈNE ROY28
 REPRISE DE LA SÉANCE
 PGC IMMOBILIER INC.
 SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FERME MEUNIER & FRÈRES.....35
 M. Jean-Marie Meunier
 M. Pierre Collin
 M. CLAUDE ROCHON52
 M. PIERRE ROCHON62
 DROIT DE RECTIFICATION
 HYDRO-QUÉBEC65
 M. Mathieu Bolullo
 MOT DE LA FIN66

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2009

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, si vous voulez bien prendre place, nous allons débiter!

10 Mesdames et messieurs bonsoir. Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de construction du poste Anne-Hébert à trois-cent quinze-vingt-cinq (315-25) kV et de la ligne d'alimentation à trois cent quinze (315) kV à Saint-Augustin-de-Desmaures.

15 Je suis François Lafond et je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié au BAPE par la ministre du développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Je suis secondé par le commissaire Amadou Diallo.

20 L'objectif de cette deuxième partie de l'audience publique est de recevoir vos opinions sur le projet. La Commission d'enquête est ici pour vous entendre, pour vous écouter.

25 L'ordre d'inscription de présentation des mémoires pour ce soir est déjà établi et il détermine l'ordre d'invitation à venir présenter votre mémoire. Les mémoires présentés seront disponibles sur le site Internet de la Commission, ainsi que dans les centres de consultation, au cours de la semaine.

30 La Commission a prévu environ quinze (15) minutes pour chaque présentation de mémoire. Je vous demanderais de synthétiser votre présentation si vous avez un long mémoire, afin de respecter les temps requis.

Toute personne non inscrite et qui souhaite exprimer verbalement son opinion sur le projet peut s'inscrire auprès de madame Renée Poliquin à l'arrière de la salle. Ces personnes s'ajouteront à la liste des participants déjà inscrits.

35 Je compte sur votre collaboration afin que le temps disponible puisse être réparti équitablement entre tous les participants.

40 À la fin de chaque présentation, mon collègue et moi pourrons au besoin vous poser des questions pour mieux cerner vos propos. Si nous vous questionnons, soyez à l'aise de nous répondre au meilleur de vos connaissances.

Tous les mémoires déposés à la Commission sont lus et relus. Si un mémoire déposé n'est pas présenté ce soir, il est pris en considération par la Commission, au même titre que ceux qui auront été présentés.

45 Ce soir, je fais appel à votre collaboration pour que cette séance se déroule dans un climat serein et que chacun respecte ceux qui viennent présenter leur mémoire.

En regard du déroulement de la deuxième partie de l'audience publique, ni le promoteur ni les personnes-ressources n'ont de rôle particulier à jouer. La séance est bien sûr ouverte à tous, le promoteur et les personnes-ressources qui le désirent sont les bienvenus.

50 La procédure du BAPE prévoit que les participants comme le public peuvent, le cas échéant, se prévaloir d'un droit à la rectification des faits à la fin de la séance. Cette rectification des faits n'est pas un débat d'opinion. Ça consiste plutôt à préciser ou à rectifier des faits ou des informations qui ont été utilisés ou qui ont servi d'appui à la présentation d'un ou de plusieurs participants et qui n'apparaissent pas exacts. Pour vous prévaloir de votre droit de rectification, vous pouvez vous inscrire à l'arrière de la salle auprès de madame Renée Poliquin.

Permettez-moi de vous présenter les membres de l'équipe en appui à la Commission!

60 Monsieur Guy Fortin analyste et madame Renée Poliquin coordonnatrice du secrétariat de la Commission. Nous sommes également aidés dans nos travaux par madame Danielle Hawey conseillère en communication et Lucie Lepage, agente de secrétariat, qui ne sont pas avec nous ce soir.

65 L'organisation technique des séances publiques de la Commission est sous la responsabilité du Centre des services partagés du Québec. Le responsable est monsieur Richard Grenier et il est accompagné de monsieur Michel Filteau technicien du son.

70 Il est important de se rappeler que tout ce qui est dit lors des séances publiques de la deuxième partie est enregistré et sténotypé. Madame Denise Proulx ici à l'avant en est la responsable. Les transcriptions seront disponibles dans les centres de consultation et sur le site Internet de la Commission au cours de la semaine prochaine.

75 Avant de débiter la première présentation, je vous informe que nous apprécions recevoir les impressions du public qui participe aux séances d'une commission d'enquête. À cette fin, nous vous invitons à remplir le questionnaire qui est disponible à l'arrière de la salle. Ce questionnaire vous permet de nous faire part de votre degré de satisfaction vis-à-vis nos services. Nous apprécierions que vous les remplissiez et les remettiez à madame Poliquin à l'arrière de la salle.

80 Nous allons débiter la présentation des mémoires!

85

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC

90 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour votre information, il y a un participant qui a décidé de retirer son mémoire, donc ce mémoire ne sera pas présenté à la Commission.

95 Et je vais débiter cette deuxième partie de l'audience par le Syndicat des propriétaires forestiers de la région, monsieur Martin J. Côté.

Bonsoir monsieur Côté.

100 **PAR M. MARTIN J. CÔTÉ:**

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

105

Et vous êtes monsieur?

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

110

Denis Villeneuve.

PAR LE PRÉSIDENT:

On vous écoute!

115

PAR M. MARTIN J. CÔTÉ:

Merci beaucoup monsieur le Président de la Commission. Monsieur le Commissaire!

120 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

125

Merci monsieur Côté. Vous comprendrez qu'on a quand même quelques questions pour vous. Je vais laisser mon collègue monsieur Diallo y aller!

PAR LE COMMISSAIRE:

130

Bonjour monsieur Côté. Est-ce que tous les producteurs forestiers privés sont de facto membres de votre syndicat?

PAR M. MARTIN J. CÔTÉ:

135

Non. Ceux qui sont membres, c'est les gens qui signent le formulaire.

Sur quinze mille (15 000) propriétaires, on en a environ sept mille (7000).

140

PAR LE COMMISSAIRE:

Selon le Syndicat, il semblerait que l'analyse comparative d'Hydro-Québec pour le choix du tracé de la ligne d'alimentation aurait accordé une pondération trop forte à l'esthétisme au détriment de la protection environnementale, en particulier des forêts.

145

Pourquoi considérez-vous que la protection de nos ressources naturelles soit plus importante que l'esthétisme des lignes électriques dans le paysage?

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

150

On dit pas nécessairement que c'est plus important. Depuis la première période d'audience, les questions, on s'est rendu compte qu'Hydro-Québec n'avait pas nécessairement fait un choix facile dans le cadre de la construction, de l'implantation de sa ligne, fait face à toutes sortes de contraintes dont les contraintes esthétiques évidemment, les contraintes agricoles, les contraintes routières, les contraintes aéroportuaires, les contraintes de résidences.

155

Et on avait indiqué un peu, je pense, dans la lettre à la ministre, évidemment il va passer des lignes d'alimentation d'énergie dans le milieu forestier au Québec.

160

Ce cas-là est un peu particulier ici à cause du fait qu'on fait vraiment un détour pour camoufler la ligne dans le milieu forestier et à ma connaissance, c'est la première fois que c'est indiqué clairement comme ça dans une étude d'impact, de l'indiquer. C'est sûr qu'on est près de Québec et il y avait des forêts pour pouvoir installer la ligne.

165

C'est plus facile généralement pour Hydro-Québec ou tout autre promoteur d'aller s'installer dans des milieux forestiers que dans des milieux agricoles ou dans d'autres milieux. Cependant, ça a jamais été considéré que la forêt, les pertes de production forestière, et maintenant les pertes du milieu à stocker le carbone, OK, devraient être compensées par les différents promoteurs.

170

La suggestion qu'on fait, c'est pas seulement pour Hydro-Québec dans le cas du poste Anne-Hébert, mais c'est dans le cas de tout autre type de projet d'Hydro-Québec, de construction d'un barrage qui implique des inondations de terrains forestiers ou encore les lignes d'alimentation pour amener ça, mais aussi des projets de construction de routes.

175

Je pense à la route qui traverse la Réserve faunique des Laurentides actuellement, la route 175, il y a des déboisements importants qui ont été faits là, mais jamais personne a pensé qu'il fallait compenser les pertes de production, les pertes de capacité à stocker le carbone.

180

Et c'est ça qu'on amène ici principalement dans le cas de ces audiences-là.

PAR M. MARTIN J. CÔTÉ:

Si je pourrais peut-être compléter?

185

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y monsieur Côté.

190

PAR M. MARTIN J. CÔTÉ:

Si vous prenez le temps de regarder les cartes du tracé en partant de Saint-Augustin, vous remarquerez qu'à la suite de ma question, quand on s'est vu la dernière fois, à savoir combien d'hectares de forêt qu'il y avait à Saint-Augustin, la personne de la ville avait dit qu'il y avait environ quatre mille hectares (4000 ha), mais regardez sur les cartes où est-ce que la ligne va passer, on manque pratiquement d'arbres pour cacher les pylônes.

195

C'est qu'où est-ce que la ligne passe, il y en a plus de forêt. Saint-Augustin, sa forêt est peut-être ailleurs, là, je veux dire, sur son territoire, puis c'est correct, c'est normal, on respecte ça, mais sur le tracé de la ligne, il y en a plus de forêt.

200

Ça fait que c'est pour ça qu'on dit que le peu qui reste là, on peut tu essayer de le conserver le plus possible aussi!

205

PAR LE COMMISSAIRE:

Selon vous, est-ce que l'analyse des impacts du projet par Hydro-Québec considère équitablement les trois (3) dimensions du développement durable, à savoir l'environnement, la société et l'économie?

210

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

Moi, je pense qu'il aurait pu – je dis pas qu'il aurait pu passer ailleurs, OK, parce qu'il y a toutes sortes de contraintes là-dessus.

215

Mais le milieu forestier, l'environnement forestier, les milieux humides ont été mis de côté dans ce projet-là, n'ont pas mérité les considérations qu'ils auraient dû avoir de la part d'Hydro-Québec, OK.

220

C'est évident qu'il y avait moins de personnes pour s'opposer dans le cas des terrains forestiers que dans le cas des paysages ou dans le cas des résidences ou dans le cas des terrains agricoles. Les arbres parlent moins fort, et comme, je pense, que le milieu forestier touchait environ peu de propriétaires, je pense que c'est huit (8) dans tout un sens, et que ces propriétaires-là étaient pas nécessairement contre le projet, c'est devenu plus facile de localiser la ligne à cet endroit-là à cause de ça.

225

Alors est-ce qu'Hydro-Québec a tenu compte réellement de l'environnement, si on parle naturel, je pense que ça a eu beaucoup moins de poids que l'environnement social et que l'environnement économique.

230

PAR LE COMMISSAIRE:

Avez-vous des études démontrant que les forêts du Québec sont des puits nets de carbone pour supporter votre assertion, à l'effet qu'il y aurait une perte du milieu forestier à stocker le carbone atmosphérique?

235

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

Ah, c'est un gros sujet, les puits nets de carbone!

240

Le Québec actuellement est-il un puits net de carbone? Non, si on pense que la forêt, et si on prend l'idée que la possibilité forestière serait dépassée, OK. L'idéal, c'est de garder le même réservoir et de toujours faire entrer la même quantité et faire sortir la même quantité.

245

L'idéal, c'est que le ruisseau qui l'approvisionne, la croissance et la sortie à la fin, en termes d'eau, si on compare ça à un barrage, soit la même quantité exactement, de façon à ce que le niveau de carbone stocké dans les forêts demeure toujours le même.

250

Par contre, dans le sud du Québec, c'est autre chose. Le sud du Québec est surtout forestier. À cet endroit-là, les derniers inventaires forestiers semblent montrer, OK, que le niveau de carbone serait plutôt en augmentation dans les forêts du sud du Québec, ce qui inclut la forêt privée, là.

255

Quand je dis sud, c'est au sud du Lac-Saint-Jean. La forêt feuillue si on peut dire là-dessus.

260

Mais le problème du puits net, c'est que les forêts nordiques, la forêt boréale, il y en a beaucoup qui sont vieilles, il y a souvent des feux de forêt qui font en sorte que le carbone s'évapore ou bien tombe.

PAR LE COMMISSAIRE:

265

Est-ce que vous avez une idée du nombre de tonnes de carbone qui est stocké par kilomètre de forêt boréale?

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

270

Oh! Non. Dans la forêt boréale, j'ai déjà vu des statistiques là-dessus, je les ai pas avec moi, je pense pas, mais je pense que c'est, au total, incluant les sols, autour de deux cents tonnes de carbone par hectare (200 t C/ha) en moyenne, là. Mais ça inclut les sols.

275

Il y a des statistiques qui existent là-dessus, je les ai pas, mais il y a le docteur Pierre Bernier au Centre du Service canadien des forêts, Ressources naturelles Canada, est probablement un des grands spécialistes dans ce domaine-là au Canada, et même dans le monde, il pourrait vous donner beaucoup de statistiques à ce sujet-là.

PAR M. MARTIN J. CÔTÉ:

280

Si je peux compléter si vous me permettez! C'est que le fonds d'aménagement forestier durable, c'est quelque chose qui n'existe pas encore. Les grands promoteurs vont compenser les propriétaires forestiers pour les dommages à leur forêt, une perte de production, ces choses-là. Bon, je dis pas que c'est bien ou pas bien compensé. Je veux dire, il y a eu des négociations qui ont été faites, puis les gens acceptent les chiffres, les montants qui leur sont offerts ou non. Ça, ils ont le droit.

285

290

Nous, ce qu'on dit, c'est que le fonds d'aménagement forestier durable, c'est du moment que tu t'en vas dans une forêt pour passer une ligne ou un pipeline ou quoi que ce soit, que tu enlèves la forêt, il faut absolument stimuler la production de la sylviculture autour de cette forêt-là, pour essayer de compenser le plus possible à la perte de superficie forestière. C'est ça le but du fonds d'aménagement forestier durable.

295

C'est pas un montant qu'un producteur va recevoir sur sa chaise en se berçant dans sa maison. C'est qu'il va être obligé, pour avoir ce montant-là, d'aller travailler dans sa forêt pour la faire produire.

Puis nous autres, ce qu'on dit, c'est qu'un arbre en croissance va capter les gaz à effet de serre ou du carbone, c'est ce qu'on dit. Et c'est pour ça qu'on argumente de cette façon-là.

300 On l'a vécu dans le dossier Ultramar où est-ce qu'on a fait un peu la même présentation, puis advenant que le projet se fasse, il va y en avoir un fonds d'aménagement qui va se mettre en place.

305 Ça fait que nous, ce qu'on dit, c'est trop facile d'aller passer, c'était trop facile d'aller passer dans les forêts puis de penser que juste compenser, puis on passe où est-ce qu'on veut, on compense, puis ça finit là.

310 Je pense qu'aujourd'hui, avec tout ce qui se passe au niveau de la pollution, il faut aller plus loin. Il faut rendre les gens responsables du fait qu'on enlève des arbres. C'est qu'il faut soit en reboiser ou aider à la croissance des autres. C'est ça l'argumentaire en gros de notre fonds d'aménagement.

PAR LE COMMISSAIRE:

315 Est-ce que les interventions en forêt, dans le cadre du fonds, pourraient à terme donner lieu à la vente de crédits de carbone pour le financement du fonds?

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

320 Ça pourrait arriver, quoiqu'on ignore comment vont fonctionner actuellement les systèmes de crédits carbone. On espère que ce sera pas comme la bourse du carbone à Chicago, je pense que c'est deux dollars la tonne (2 \$/t) actuellement que ça vaut, US quand même!

325 Mais ça pourrait éventuellement servir, oui, effectivement à ça. On cherche beaucoup – bien, le gouvernement du Québec cherche des fonds pour financer l'aménagement forestier, notamment la sylviculture intensive.

330 Entre autres la sylviculture intensive, c'est de créer des zones qui vont permettre de compenser, pas pour les déboisements comme Hydro-Québec puis tout ça, mais pour les zones de protection, les écosystèmes forestiers exceptionnels, toutes les zones qu'on veut protéger, les vieilles forêts. On veut atteindre un huit pour cent (8 %) au Québec, bien en faisant ça, bien, on va diminuer la possibilité de récolte et la possibilité que la forêt devienne un puits de carbone aussi là-dessus.

335 Parce qu'on sait que pour que la forêt soit un puits, il faut qu'à un moment donné, il y ait une récolte ou un prélèvement. Un feu est un prélèvement qui crée un puits après, mais dans le cas d'un feu de forêt, bien, le carbone s'en va dans l'atmosphère, tandis que dans le cas d'une récolte, le bois généralement s'en va à des utilisations comme de la construction ou maintenant,

on s'en va beaucoup vers la bioénergie, le chauffage à la biomasse pour remplacer les combustibles fossiles.

340

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

345

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Diallo.

350

Vous dites qu'en augmentant la productivité des terrains les plus productifs, finalement, on vient combler une perte de superficie productive.

De quelle façon on peut augmenter la productivité des terrains à ce moment-là?

355

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

Bien, le plus évident, c'est le reboisement. Mais il y a d'autres façons d'augmenter, par la sylviculture, par des récoltes plus fréquentes, OK, on peut augmenter la productivité des sites.

360

Par exemple, il est reconnu qu'au Québec actuellement, on est peut-être à un point vingt-cinq (1,25 m³/ha), je pense, mètres cubes par hectare par année, alors que les Finlandais qui ont un climat un peu similaire à nous autres tournent autour de cinq mètres cubes par hectare (5 m³/ha) par année de récolte possible sans entamer leur capital.

365

Donc une saine gestion des forêts permettrait de retirer plus de volume des forêts.

C'est un peu ce qui se passe en forêt privée actuellement. C'est-à-dire qu'on fait des travaux sylvicoles, il se fait beaucoup de reboisement dans des terrains agricoles abandonnés dans le passé et maintenant, la production, la possibilité de récolte dans les forêts privées du sud du Québec augmente à chaque fois qu'on fait une nouvelle mesure de l'inventaire forestier.

370

PAR LE PRÉSIDENT:

Lorsque vous parlez des travaux qui permettent ça, donc c'est la sylviculture, le reboisement.

375

Est-ce qu'il y a d'autres types de travaux?

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

380 Bien, les éclaircies en tant que telles qui permettent aussi, les éclaircies sont plus
intéressantes parce qu'elles permettent en même temps d'augmenter la qualité et de produire
plus de valeur que seulement – par exemple de produire plus de bois de sciage qui vont aller
dans les maisons que de bois qui va aller aux pâtes et papiers ou encore à la bioénergie, ce qui
est plus souhaitable encore comme façon de stocker le carbone. On est mieux de le stocker
385 dans les maisons que quand même de le brûler ou de faire un papier qui va aller éventuellement
dans un déchet ou brûler.

PAR LE PRÉSIDENT:

390 Relativement à la compensation à verser pour la perte de capacité de stocker le carbone,
vous dites qu'un grand producteur comme Hydro-Québec devrait finalement compenser de façon
annuelle alors qu'un producteur immobilier, lui, serait seulement sur une année.

Pouvez-vous m'expliquer la différence?

395

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

Parce qu'Hydro-Québec a des projets régulièrement à tous les ans un peu partout au
Québec.

400

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc la compensation que vous demandez à ce moment-là à Hydro-Québec ne serait
pas pour indéfiniment à chaque année pour le projet précis?

405

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

Ah oui, ça peut être pour ce projet-là. Admettons que c'est cent hectares (100 ha), bien,
cinquante hectares (50 ha) qui est déboisé et qu'on évalue une valeur à l'hectare de cent dollars
410 (100 \$) ou mille dollars (1000 \$), OK, bien, cette valeur-là est calculée annuellement. C'est plus
facile d'ailleurs de la calculer annuellement.

Si on suppose qu'une forêt peut produire cinq mètres cubes par hectare (5 m³/ha) par
année, OK, et qu'un mètre cube (1 m³) de bois contient une tonne (1 t) de CO₂, bien, on peut dire
415 que c'est cinq tonnes (5 t) de CO₂ par hectare que la forêt ne peut plus stocker.

Alors en mettant une valeur à cette tonne de CO₂ là, on arrive, mettons, si je prends le
deux dollars (2 \$), ça donne seulement dix dollars (10 \$) par année par hectare, mais je pense
que c'était dans le temps de la campagne électorale, on parlait d'une valeur de quinze (15 \$/t) ou

420 vingt dollars la tonne (20 \$/t) de CO₂. Donc on arriverait mettons, juste pour la partie stockage de carbone, à cent dollars par hectare (100 \$/ha) par année.

PAR LE PRÉSIDENT:

425 Mais c'est parce que j'essaie de comprendre votre raisonnement. Vous dites qu'Hydro-Québec, parce qu'elle a abattu tant d'arbres, tant de superficie forestière, elle doit payer annuellement alors que le même promoteur immobilier qui a abattu la même quantité, la même superficie forestière, lui, devrait payer pour un an.

430 **PAR M. DENIS VILLENEUVE:**

Non, il paie pas pour un an. Le promoteur immobilier paierait pour, on calculerait à perpétuité la perte qui serait actualisée à maintenant.

435 Ce qui donne une valeur supérieure à une valeur annuelle. Je pense que ça donne, pour la matière ligneuse, quelque chose comme entre cinquante (50 %) et cent pour cent (100 %) de plus que la valeur actuelle. Il paierait deux (2) fois le montant mais immédiatement et non pas annuellement.

440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

445 C'est une façon de le calculer. On n'a pas fait d'analyse.

PAR LE PRÉSIDENT:

450 En fait, c'est un exemple?

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

Oui, c'est ça.

455

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que votre syndicat a entrepris des démarches auprès de l'UPA afin que les représentants qui vont siéger, enfin les représentants de l'UPA et ceux d'Hydro-Québec vont siéger ensemble sur le comité technique pour revoir l'entente qui est déjà intervenue entre Hydro-Québec et l'UPA, est-ce que vous avez fait des démarches pour que votre projet de fonds

460

d'aménagement forestier soit inclus dans les discussions qui seront éventuellement discutées entre les représentants d'Hydro-Québec et l'UPA?

465 **PAR M. MARTIN J. CÔTÉ:**

Bien écoutez, au niveau du fonds d'aménagement, c'est quelque chose qui, comme je le disais tantôt, qui n'existe pas.

470 Quand on a négocié le dossier Ultramar où est-ce qu'on a amené la portion du fonds d'aménagement, c'est nous qui l'avons négocié directement avec les gens d'Ultramar. Parce que, bon, l'UPA, c'est des gens qui défendent les producteurs agricoles et forestiers, mais l'expertise, si je peux m'exprimer ainsi, je veux pas penser qu'on est plus intelligent que les autres, mais l'expertise forestière, c'est quand même nous autres qui l'avaient, puis ils ont été en appui avec nous quand on a fait nos représentations auprès d'Ultramar.

475 Quand vous dites le comité UPA-Hydro-Québec, honnêtement, des représentants forestiers sur le comité UPA-Hydro-Québec, il y en avait pas.

480 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais dans le futur comité qui va se mettre en branle ou qui vient à peine de se mettre en branle, n'y aurait-il pas place pour avoir un nouveau représentant sur ce comité?

485 **PAR M. MARTIN J. CÔTÉ:**

Bien, je crois que poser la question, c'est y répondre aujourd'hui.

490 Si on s'était posé la question il y a une quinzaine d'années, c'était peut-être pas pertinent, mais aujourd'hui, avec tout ce qu'on voit, la déforestation, je pense que c'est très pertinent.

Asteur, est-ce que c'est à ce comité-là d'essayer de s'entendre avec Hydro-Québec, moi, j'en doute.

495 Parce que là, on peut parler d'un processus qui peut être extrêmement long. Nous autres, ce qu'on souhaite, c'est un petit peu comme dans le dossier Ultramar, c'est que le BAPE a dit au gouvernement, bien écoutez, le fonds d'aménagement forestier, c'est quelque chose qui est intéressant, qui devrait être mis en place.

500 Je sais pas si vous le savez, mais ça l'a obligé Ultramar en câline à venir nous voir puis essayer de s'entendre avec nous autres! Puis on l'a fait dans l'espace d'un an, on l'a monté, on a vendu notre projet, on l'a fait en collaboration avec eux autres, ça l'a fonctionné.

505 Moi, ce que j'ai peur, c'est que le fait d'envoyer ça au comité UPA-Hydro, c'est que ce soit peut-être, le processus sera peut-être très long.

510 Moi, ce que je vous dis, en tant que président, on souhaite avoir la même démarche que dans le dossier Ultramar. C'est que le BAPE fasse la recommandation au niveau du gouvernement pour que le fonds d'aménagement soit discuté pour ce projet-là. Sans ça, ça peut prendre du temps.

 Puis moi, je pense qu'à chaque fois qu'on perd un projet, bien, on perd des superficies, puis on perd aussi la chance d'aménager encore plus des forêts.

515 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Est-ce que vous avez discuté avec Hydro-Québec de ce fonds?

520 **PAR M. MARTIN J. CÔTÉ:**

 On a effleuré le sujet avec eux.

525 Puis c'est comme j'ai dit tantôt, c'est nouveau, c'est sûr que ça va impliquer des sous, ça va impliquer des sous de leur part comme ça va impliquer des sous à Ultramar si jamais le pipeline se fait, là.

 Quand on parle d'argent, c'est toujours plus dur, vous le savez.

 Donc ils sont au courant.

530

530 **PAR M. DENIS VILLENEUVE:**

535 On a écrit à Hydro-Québec, ils nous ont répondu qu'ils investissaient déjà dans le fonds Hydro-Québec pour l'environnement, puis qu'on pouvait déposer, je sais pas s'ils ont répondu qu'on pouvait déposer des projets, mais c'était ça.

540 Pourquoi ça, on n'a pas parlé encore avec l'UPA à ce sujet-là, c'est que le fonds d'aménagement forestier qu'on demande va au-delà de la simple négociation entre l'UPA et Hydro-Québec concernant le passage de lignes hydroélectriques en milieu agricole ou forestier, OK!

 Vous remarquerez qu'on parle pas beaucoup de la compensation auprès du propriétaire lui-même dans notre mémoire, mais bien de la compensation de la forêt.

545 C'est le principe lui-même d'une compensation basée sur la perte de production de matière ligneuse et sur la perte de capacité de la forêt à stocker le carbone atmosphérique.

550 Quand viendra le temps de gérer un éventuel fonds d'aménagement forestier durable, c'est évident qu'à ce moment-là, il va y avoir des discussions entre l'UPA et Hydro-Québec pour tout ce qui touche les passages de lignes en milieu forestier privé ou en milieu agricole privé, parce qu'il y a peut-être des gens qui vont avoir l'idée de faire le même genre de fonds en agriculture. Le fonds de l'agriculture durable, ça se parle ça aussi.

555 Mais là actuellement, c'est beaucoup plus le débat, je pense, sur la question de la compensation du milieu forestier. Ça, je pense pas que ça se soit parlé encore dans le passé.

560 On en a parlé un petit peu dans le dossier Ultramar, mais c'était beaucoup plus, dans le dossier Ultramar, une question d'acceptabilité par les propriétaires, parce que ça passait pas, le pipeline, OK. Et l'autre aussi, le fait qu'Ultramar était une compagnie à but lucratif qui faisait des millions puis des millions de dollars et qui voulait passer sur les terrains pour amener du pétrole à Montréal, puis le vendre éventuellement aux Américains, puis à d'autres, bon. C'est pas le même contexte qu'Hydro-Québec, on se comprend là-dessus!

565 Mais notre pensée a évolué depuis ce temps-là, et maintenant, on axe notre argumentation, notre présentation sur, si c'est si facile que ça, si c'est si utile de pouvoir utiliser le milieu forestier à toute autre fin en faisant des déboisements, OK, on pense que maintenant, les différents promoteurs qui utilisent les milieux forestiers devraient compenser la forêt et investir dans un éventuel fonds d'aménagement forestier durable, que ce soit en terrain privé qu'en terrain public.

570 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Merci monsieur Côté, merci monsieur Villeneuve, ça nous a fait plaisir. Au revoir.

575

CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE DU CAP ROUGE

PAR LE PRÉSIDENT:

580 Je vais demander maintenant à monsieur André Demers et madame Nathalie Gaudette du Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge s'il vous plaît de bien vouloir s'avancer.

585 Bonsoir madame Gaudette, bonsoir monsieur Demers, ça nous fait plaisir de vous recevoir. Nous vous écoutons.

PAR M. ANDRÉ DEMERS:

590 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, merci pour votre accueil. Avant de me référer aux quelques images que nous allons vous projeter, je vais décrire le contexte dans lequel notre intervention se situe.

Durant toute l'étape d'information du promoteur, notre organisme se sentait peu interpellé par le projet, et je vous expliquerai dans quelques instants pourquoi.

595 Jusqu'à la première partie de l'audience, nous n'étions pas convaincus de toute la pertinence de notre intervention. Mais pour avoir assisté à la première partie de l'audience, j'en suis sorti convaincu; j'en ai convaincu les membres de notre conseil d'administration qui m'ont formellement mandaté la semaine dernière pour présenter verbalement avec en appui quelques images, pour présenter verbalement ce qu'on souhaite qui soit pris en compte par le BAPE au regard du projet du promoteur.

600 Donc en introduction, il importe de se présenter! Le Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge, donc c'est un organisme mis sur pied suite à l'adoption de la Politique nationale de l'eau en 2002. Donc notre organisme a été mis sur pied en décembre 2003.

605 C'est une association à but non lucratif, administrée par les gens du milieu, issue des organisations municipales, des groupes communautaires, des entreprises et des citoyens.

610 Notre mission, c'est d'implanter la gestion intégrée de l'eau dans le bassin versant de la rivière du Cap Rouge, en privilégiant la concertation et le consensus dans le milieu.

Notre but! Protéger, restaurer, mettre en valeur la rivière du Cap Rouge et ses ruisseaux.

615 La gestion intégrée de l'eau par bassin versant, je pense que c'est une notion à clarifier, c'est travailler ensemble on pourrait dire plutôt qu'isolément pour améliorer la qualité de l'eau de la rivière et de ses ruisseaux.

620 Une autre notion, celle du bassin versant. Donc c'est un territoire dont les limites sont naturelles, déterminées par le relief, le sens de l'écoulement des eaux de surface.

Le bassin versant de la rivière du Cap Rouge forme une cuvette, on l'a qualifié ainsi, de quatre-vingt-deux kilomètres carrés (82 km²). C'est petit, c'est une petite rivière, c'est un petit bassin versant, c'est quand même un tributaire du Saint-Laurent, et c'est un bassin versant où résident quelque quarante-cinq mille (45 000) habitants.

625 Ces eaux se déversent dans la rivière du Cap Rouge après avoir cheminé et se retrouvent dans le Saint-Laurent.

630 Le bassin versant de la rivière du Cap Rouge et le projet retenu, et ça explique qu'au tout départ, nous ne nous sentions pas très interpellés! Donc vous voyez que la ligne d'alimentation touche très légèrement le bassin versant de la rivière du Cap Rouge.

635 Donc le trait en jaune est la limite naturelle du bassin versant de la rivière du Cap Rouge. On a placé une portion de la ligne d'alimentation prévue et du poste Anne-Hébert, on a bien identifié le territoire du Parc industriel François-Leclerc.

640 On met en évidence, suite à des informations validées en 2008, la présence d'une frayère de meuniers rouges dans le secteur de Champigny et d'une aire d'alimentation et de croissance de cette espèce-là confirmée dans le secteur du Parc des Écartis sur le territoire de Cap-Rouge.

L'image suivante! Donc à une autre échelle ici, on voit comment cette petite portion de la ligne d'alimentation touche le bassin versant et croise particulièrement deux (2) ruisseaux. Donc vous avez là le pourquoi de notre intervention!

645 Il y a deux (2) ruisseaux qui alimentent la rivière du Cap Rouge à partir de cette portion du territoire.

650 On met aussi en évidence que selon la ligne ou la limite artificielle créée par le drainage pluvial du Parc industriel François-Leclerc, on met en évidence que le poste Anne-Hébert serait à l'extérieur du bassin versant, en dépit de la limite artificielle.

655 Donc pour le Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge, compte tenu de sa mission, compte tenu de son but, donc l'eau est une composante physique et biologique importante du milieu d'accueil du projet du poste Anne-Hébert, en dépit de la faible portion de la ligne d'alimentation concernée.

On met en évidence que la rivière abrite des populations de poissons, particulièrement le meunier rouge quant aux aires de croissance, d'alimentation et de fraie.

660 On considère donc qu'Hydro-Québec, en réalisant ce projet-là, devient un acteur de l'eau dans le bassin versant de la rivière du Cap Rouge, au même titre que d'autres acteurs de l'eau, mais pour des considérations différentes, et à ce titre, Hydro-Québec doit tout mettre en œuvre pour minimiser les impacts sur le cours d'eau, mais particulièrement sur les ruisseaux où devra être aménagée une route pour construire cette ligne d'alimentation, tant durant les travaux d'aménagement que lors des travaux d'entretien par la suite.

670 Donc ce qui nous interpelle, c'est d'abord l'aménagement de la route à l'intérieur du bassin versant; nos observations sont aussi valables pour tout ce qui va se passer à l'extérieur du bassin versant. J'imagine que si un autre organisme de bassin versant intervenait, il serait probablement porteur des mêmes propos.

Donc l'aménagement de la route en soi avec son système de drainage, les traverses de cours d'eau donc nécessitent des mesures qui doivent minimiser les impacts sur les cours d'eau.

675 Durant les travaux d'aménagement, compte tenu de toute l'expertise du promoteur et de tout son vécu en regard de projets semblables, on peut imaginer que les meilleures mesures sont appliquées.

680 Ce qui est préoccupant, c'est ce qui va se passer après. Une fois que la ligne va être fonctionnelle, que nous nous retrouverons à l'étape où le promoteur sera davantage soucieux de l'entretien sous la ligne d'alimentation, qu'arrivera-t-il au plan de l'entretien des routes?

685 Si la route qui aura servi à la construction, à l'aménagement de la ligne, si cette route-là n'est pas bien entretenue, si ces systèmes de drainage ne sont pas bien, ne sont pas fonctionnels, donc il pourrait y avoir toutes sortes d'effets d'érosion, de transports de sédiments qui viendraient annihiler les grandes mesures qui auraient été prises lors du temps de la construction.

690 Donc on est conscient que des mesures d'atténuation doivent être prises durant la construction, mais elles devraient être maintenues par la suite.

695 Et quand j'ai entendu, à la première partie de l'audience, que certains organismes, et si je me souviens bien, la Ville de Saint-Augustin, peut-être la Ville de Québec, montrait de l'intérêt quant à l'utilisation future du réseau routier à des fins récréatives, de là toute l'importance d'assurer une construction selon toutes les règles de l'art de ces routes et de leur maintien par la suite.

700 En finale, notre organisme propose de collaborer avec le promoteur afin de mettre en place un suivi de la qualité de l'eau, donc particulièrement dans le sous-bassin qui nous interpelle, tant lors des travaux de construction que lors des travaux d'entretien de la ligne d'alimentation par la suite.

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, c'est l'essentiel de notre propos.

705 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci bien. Je suis certain que mon collègue a au moins une (1) ou deux (2) questions pour vous.

710 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Qu'est-ce qui vous incite à demander qu'un suivi de la qualité de l'eau soit effectué lors de la réalisation du projet et par la suite, lors de l'entretien de la ligne de transport de l'électricité?

715 **PAR M. ANDRÉ DEMERS:**

Notre organisme a mis sur pied un protocole d'échantillonnage de l'eau du bassin versant de la rivière du Cap Rouge à l'automne 2005. Ça se poursuit mensuellement depuis ce temps.

720 Donc nous avons cumulé à ce jour certaines quantités de données physicochimiques sur l'eau du bassin versant de la rivière du Cap Rouge, de l'amont vers l'aval.

725 Nous sommes rendus à l'étape où nous sommes justement en train de réévaluer ce protocole d'échantillonnage là, et nous sommes arrivés à une conclusion. C'est qu'il fallait aller un peu plus loin par l'approche de sous-bassins particulièrement dans le secteur rural; et le secteur rural, pour nous, vient chercher tout ce qu'on considère comme la plaine agricole, le versant sud du mont Bélair, et le secteur rural vient chercher, de par notre définition, tout le Parc industriel François-Leclerc et ce qui concerne la portion du tracé.

730 On pense qu'au moment où Hydro-Québec va procéder à l'aménagement d'une route en vue de construire la ligne d'alimentation, que le moment serait très bien choisi pour approcher un échantillonnage micro à l'échelle de ce sous-bassin.

735 Je fais un aparté pour vous dire qu'on se prépare à faire une intervention du même genre en regard du sous-bassin qui concerne les pistes de l'aéroport de Québec.

Donc il y a quelques sous-bassins en ce moment qui sont des cibles pour nous en termes d'une qualification de l'eau plus ciblée où nous allons essayer de faire des liens entre les données paramétriques et les usages de l'eau.

740

PAR LE COMMISSAIRE:

Monsieur Demers, quelles sont vos inquiétudes sur la qualité des cours d'eau au moment de l'entretien de la ligne projetée, puisqu'aucun phytocide ne sera utilisé lors de cet entretien?

745

PAR M. ANDRÉ DEMERS:

Ce qui nous préoccupe davantage, c'est ce que j'ai souligné tout à l'heure.

750 Bon, une route va être aménagée, un chemin va être aménagé pour permettre l'aménagement de la ligne. Bon, assumons que le promoteur aménage cette route-là, les traverses de cours d'eau selon toutes les règles de l'art, les impacts vont être minimes s'il y en a.

755 Mais à partir du moment où ce chemin-là, cette route-là va être laissée sans entretien, elle va être à la merci des changements climatiques, de toutes les intempéries, et elle va se détériorer graduellement et là, il peut y avoir des effets d'entraînement de particules, obstruction

de réseaux de drainage, et ça peut avoir toutes sortes de conséquences sur les deux (2) ruisseaux concernés qui alimentent la rivière.

760 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Suite à la première partie de l'audience publique, est-ce que le Conseil de bassin a entrepris des démarches auprès d'Hydro-Québec afin de lui offrir sa collaboration pour la préparation d'un suivi sur la qualité de l'eau?

765

PAR M. ANDRÉ DEMERS:

Nous n'avons pas effectué de démarche, monsieur le Président.

770 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous vous attendez à ce qu'Hydro-Québec aille vous voir pour vous offrir de collaborer avec lui?

775 **PAR M. ANDRÉ DEMERS:**

On peut interpeller dans la foulée de cette deuxième partie de l'audience, on peut faire le choix d'interpeller Hydro-Québec dans les prochaines semaines.

780 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Je vous remercie infiniment.

PAR M. ANDRÉ DEMERS:

785

Très bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

790

Merci madame.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

795

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Marc Rondeau s'il vous plaît de la Communauté métropolitaine de Québec.

800 Bonsoir messieurs.

PAR M. CLAUDE HALLÉ:

805 Je me nomme Claude Hallé, en remplacement de monsieur Rondeau, et je suis accompagné de mon collègue André Bouillon.

PAR LE PRÉSIDENT:

810 On vous écoute.

PAR M. CLAUDE HALLÉ:

Alors monsieur le Président, monsieur le Commissaire!

815 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, début)**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, quatrième paragraphe, fin, "... du présent document.")

820 Par ailleurs, nous voulons vous souligner également que le présent mémoire a reçu l'appui des municipalités de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de la Ville de Pont-Rouge, de la MRC de la Jacques-Cartier également.

Alors messieurs, je vous remercie de votre écoute.

825 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais laisser la parole à monsieur Diallo, il aurait quelques questions pour vous.

PAR LE COMMISSAIRE:

830

Bonjour monsieur Hallé. Sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, les pistes cyclables ont été aménagées sous des lignes électriques d'Hydro.

835 Ma question est de savoir qui a défrayé les coûts inhérents à leur aménagement et d'où provenaient les sommes requises pour leur aménagement?

PAR M. CLAUDE HALLÉ:

840 Je vais laisser mon collègue intervenir.

PAR M. ANDRÉ BOUILLON:

En fait, il y a plusieurs pistes cyclables qui ont été aménagées et souvent financées par les municipalités elles-mêmes.

845

Dans le cas des pistes aménagées sous des lignes électriques, dans le cas de la Ville de Québec, lors de la réfection des réseaux d'Hydro-Québec en 2000, les travaux avaient été financés en partie par Hydro-Québec sous condition d'un entretien qui devait se faire par la suite par la Ville de Québec.

850

Ces pistes cyclables là sont localisées sous les lignes électriques de deux cent trente kilovolts (230 kV) qui traversent le quartier Lebourgneuf actuellement.

PAR LE COMMISSAIRE:

855

Est-ce que la piste cyclable dans l'emprise de la ligne Laurentides-La Suète a été aménagée et financée par Hydro-Québec et sinon, pourquoi?

PAR M. ANDRÉ BOUILLON:

860

Je l'ignore. Je peux pas vous dire qui a financé cet aménagement.

Je préciserais d'emblée que la Communauté métropolitaine de Québec est un organisme de planification et de concertation.

865

Généralement les travaux qui sont réalisés sur le terrain sont aménagés par des municipalités ou des regroupements. La Communauté urbaine de Québec défunte, un ancien organisme qui doit pas être confondu avec la Communauté métropolitaine, a déjà procédé à des aménagements cyclables qui étaient payés sur la base d'une quote-part par l'ensemble des municipalités qui la composaient alors.

870

Je donne l'exemple du corridor des Cheminots et du corridor du Littoral qui sont deux (2) pistes régionales majeures sur le territoire.

875

Maintenant, d'autres pistes sont aménagées sur le territoire, souvent du fait de financements municipaux.

PAR LE COMMISSAIRE:

880

Comment le projet de pistes multifonctionnelles en forêt permettrait-il de réduire l'utilisation de l'automobile?

Avez-vous considéré la construction d'une piste cyclable en milieu urbain pour favoriser les déplacements en vélo, comme par exemple pour se rendre au travail?

885

PAR M. ANDRÉ BOUILLON:

Il est évident qu'un corridor récréatif des Cheminots en particulier et du Littoral dans une moindre mesure constitue des axes qui sont hors route et qui sont utilisés notamment à des fins récréatives. Mais on sait par les comptages qui ont été effectués à certaines époques qu'une bonne proportion des personnes qui utilisent ces réseaux-là le font à des fins utilitaires.

890

Maintenant, dans le secteur Saint-Augustin, présumer que l'axe cyclable qui permettrait de lier le corridor, la piste Jacques-Cartier-Portneuf, Dansereau-La Liseuse vers Saint-Augustin soit utilisé à des fins utilitaires, je vous dirais que c'est un pas que je franchirais pas. C'est surtout un axe récréatif qui vise à boucler un réseau régional à des fins récréotouristiques.

895

Je précise qu'un réseau bouclé hors route de cent kilomètres (100 km) au Québec, à ma connaissance, il y en a pas beaucoup, et c'est surtout tablé sur un aspect récréotouristique dans l'état actuel des choses.

900

Le caractère utilitaire, on pourrait l'imaginer pour quelques personnes résidant à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier qui voudraient se déplacer vers Saint-Augustin, mais c'est pas le but premier.

905

PAR M. CLAUDE HALLÉ:

Si on peut établir un parallèle, si on regarde la piste Jacques-Cartier-Portneuf dans la MRC de la Jacques-Cartier, c'est essentiellement un corridor utilitaire à partir de la base militaire.

910

La base militaire vers le sud, de la base militaire vers le sud, à ce moment-là vers l'ancien Val-Bélair, ça peut avoir une fonction utilitaire, mais l'essentiel du corridor de la piste Jacques-Cartier, c'est vraiment un corridor à des fins récréatives.

915

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que la Ville de Saint-Augustin est dotée d'un réseau de pistes cyclables qui permettrait aux résidents de délaissier leur voiture pour le vélo?

920

PAR M. CLAUDE HALLÉ:

Je n'ai pas l'information. On pourrait poser la question directement au représentant de la Ville de Saint-Augustin.

925 Sauf qu'où se situe le corridor en question, encore là on est dans le même esprit que la question précédente, je pense pas que ça ait comme objectif des fins utilitaires. C'est davantage à des fins récréatives pour le tronçon ici dont on parle.

PAR LE PRÉSIDENT:

930

 Vous dites dans votre mémoire que dans sa portion sud, le tracé retenu se situe dans des secteurs caractérisés par la présence d'unités reconnues de paysage ayant une valeur métropolitaine.

935

 Est-ce que vous pourriez expliquer à la Commission ce qu'est une valeur métropolitaine?

PAR M. CLAUDE HALLÉ:

940

 En 2007, la Communauté métropolitaine a réalisé une étude à l'échelle de l'ensemble de son territoire sur les paysages, laquelle nous amenait à reconnaître quarante-quatre (44) unités d'intérêt métropolitain.

945

 La détermination des unités d'intérêt métropolitain a été constituée d'abord, a fait l'objet d'une analyse selon une grille, une certaine grille qui illustre des préoccupations ou des valeurs écologiques, des valeurs patrimoniales, des valeurs récréatives, des valeurs économiques, un certain nombre de valeurs.

PAR M. ANDRÉ BOUILLON:

950

 Une précision quant à ces valeurs-là! Elles étaient établies par des groupes qu'on pourrait comparer à des "task forces", lesquels œuvraient spécifiquement dans les domaines écologique, touristique, récréatif ou autres.

955

 Et ces groupes-là déterminaient que certaines unités de paysage préalablement identifiées devaient être considérées comme ayant une valeur métropolitaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

960

 Et, monsieur Bouillon, ces paysages-là ayant une valeur métropolitaine, donc vous avez mentionné tantôt, je pense, quarante-quatre (44) valeurs, dans quel document on peut retrouver ça?

PAR M. CLAUDE HALLÉ:

965

 Le document est à la Communauté métropolitaine. C'est un document qui est public, dont le Conseil a pris acte et qui a été précédé d'un atlas qui illustre au-delà de cent quarante (140) unités de paysage reconnues sur l'ensemble du territoire métropolitain mais dont

970

uniquement quarante-quatre (44) ont été identifiées d'intérêt, de préoccupation métropolitaine, les autres étant plus de préoccupation locale ou de préoccupation dite régionale donc qui réfèrent davantage aux préoccupations des MRC.

PAR LE PRÉSIDENT:

975

Donc étant donné que le document est public, il vous est facile d'en déposer une copie à la Commission?

PAR M. CLAUDE HALLÉ:

980

On va se faire un plaisir, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

985

C'est parfait. Donc vous savez que ça prend six (6) copies, selon madame Poliquin qui est à l'arrière, qui me fait signe que oui. Donc vous nous enverrez, au soin de madame Poliquin, s'il vous plaît, au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

990

Bon en fait, vous m'avez expliqué un peu en quoi cette valeur métropolitaine s'appuyait, donc elle s'appuie sur des "task forces" finalement, mais est-ce qu'elle s'appuie aussi sur les orientations d'aménagement et de développement du territoire?

PAR M. CLAUDE HALLÉ:

995

Pour le moment, elle ne s'appuie pas sur des orientations définies par la Communauté, parce que la Communauté actuellement ne dispose pas d'un schéma métropolitain.

Donc je vous dirais que c'est un exercice qui s'est fait en amont de la réalisation du schéma et on devrait éventuellement retrouver dans le schéma des éléments de préoccupations qui sont identifiés à l'intérieur de cette étude.

1000

Donc c'est un exercice plutôt en amont, pour nous amener à définir un certain nombre d'orientations à l'égard des paysages d'intérêt métropolitain.

PAR LE PRÉSIDENT:

1005

Une autre demande de la Communauté métropolitaine de Québec qui est dans votre mémoire a trait à la réalisation de l'assise permanente dans l'emprise.

1010

Donc vous dites dans votre mémoire finalement que l'aménagement ou le financement par Hydro-Québec est absolument requis. Pourquoi?

PAR M. ANDRÉ BOUILLON:

1015 En fait, le financement, c'est pas tant le financement ou l'aménagement, c'est l'aménagement qui devient nécessaire, si on veut réaliser éventuellement le bouclage des pistes régionales du territoire.

1020 S'il n'y avait pas d'aménagement cyclo-pédestre sous la ligne aménagée, il y a pas d'autres endroits ou peu d'autres endroits dans la région où on pourrait réussir, d'une part, à joindre les pistes du corridor du Littoral vers La Liseuse, par exemple.

PAR LE PRÉSIDENT:

1025 Mais donnez-moi les raisons pour lesquelles il faut absolument que ce soit aménagé par Hydro-Québec? Parce que c'est ça que vous mentionnez dans votre mémoire, mais je veux connaître la raison, moi, pourquoi!

PAR M. ANDRÉ BOUILLON:

1030 Aménagé ou financé par Hydro-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, c'est ça.

1035 **PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

1040 En fait, il faut comprendre que pour Hydro-Québec, c'est un élément qui va bonifier non seulement son projet à des fins d'acceptabilité sociale, mais également à titre, je dirais, de son image corporative. Sans quoi, bien, on va encore se retrouver avec une ligne qui nous cause des inconvénients à divers ordres, et les citoyens de l'endroit ou de l'ensemble de la région en trouveront pas d'avantages économique, touristique ou récréatif.

1045 Maintenant, quant à la localisation, il y a une opportunité réelle, parce que c'est particulièrement difficile de boucler les pistes cyclables dont on parlait sans passer par cet endroit-là, justement parce qu'il est particulièrement difficile de traverser l'autoroute 40, et qu'on a une possibilité pour ce faire à même le chemin Girard qui est localisé tout près.

PAR LE PRÉSIDENT:

1050 Parce que dans le fond, la Communauté urbaine, et par ricochet la Ville de Saint-Augustin, vont recevoir grosso modo sept cent mille dollars (700 000 \$) via le programme de mise en valeur intégrée.

1055 Donc ce sept cent mille dollars (700 000 \$) pourrait servir finalement à procéder à l'aménagement. Pourquoi ne pas utiliser ce sept cent mille dollars (700 000 \$) plutôt que de demander à Hydro-Québec de procéder à l'aménagement puis au financement?

1060 Parce que dans le fond, si on revient à la première partie de l'audience, Hydro-Québec a bien indiqué qu'elle construisait des lignes de transport, elle ne construisait pas des pistes cyclables.

PAR M. ANDRÉ BOUILLON:

1065 Indépendamment du fonds de mise en valeur intégrée, on considère que c'est un élément qui devrait bonifier leur projet.

Et à cet égard, ça a déjà été fait, notamment lors du réaménagement des lignes électriques dans le quartier Lebourgneuf à Québec en l'an 2000.

1070 Vous pourrez vérifier auprès d'Hydro-Québec la teneur des ententes qu'il y avait à cette époque avec la Ville de Québec, mais c'était pas uniquement le Plan de mise en valeur intégrée qui avait permis de financer les pistes cyclables sous leurs lignes.

1075 Je précise par ailleurs que beaucoup de gens ont fait état de milieux fragiles, de milieux humides, de milieux boisés et que la construction de pistes dans de tels milieux peut s'avérer plus dispendieuse justement si on veut préserver le milieu traversé. Et à cet égard, il est pas évident que les fonds alloués à l'intérieur d'un Plan de mise en valeur intégrée standard puissent permettre la réalisation de projets adéquats à cet égard.

1080 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que la Communauté a eu des discussions à ce sujet avec Hydro-Québec?

1085 **PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

J'ai déjà eu des discussions avec des fonctionnaires d'Hydro-Québec, mais je considérerais pas ça comme des discussions de la Communauté comme organisme.

1090 On a fait part de l'opportunité. Maintenant, Hydro-Québec nous a déjà répondu que c'est pas eux qui faisaient des pistes cyclables, bon. Ça, on a toujours à peu près la même réponse.

PAR LE PRÉSIDENT:

1095 Et donc, vous n'avez pas poursuivi plus loin les démarches, si je comprends bien?

PAR M. ANDRÉ BOUILLON:

1100 Les démarches qui ont débuté sont celles qu'on a faites ce soir ici à titre de représentations ou lors de la première partie de l'audience. Il y a pas eu d'autres démarches à ma connaissance, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

1105 OK. De façon formelle par le conseil de la Communauté qui, en fait, ce sont les élus municipaux de diverses villes, de diverses municipalités, il n'y a pas eu une résolution – bien c'est-à-dire, il y a déjà eu une résolution avec différentes choses notamment qui avaient été faites à l'époque – mais il n'y a pas eu une autre résolution récente et il y a pas eu de discussion formelle à ce sujet-là non plus, au niveau des élus de la Communauté métropolitaine de Québec?

1110 **PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

Non, c'est exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

1115 Vous dites que la réalisation de cette assise par Hydro-Québec ferait en sorte, ce serait une juste compensation finalement pour des inconvénients qui sont créés par la réalisation de la ligne de transport électrique.

1120 C'est quels inconvénients?

PAR M. ANDRÉ BOUILLON:

1125 Bien, d'emblée, il y a des propriétaires qui ont fait état, au niveau des producteurs de bois, bon, des problématiques quant à la perte de leur ressource.

1130 Au niveau de la Communauté, il y a évidemment des constatations quant au paysage. Je rappelle que c'est un paysage métropolitain, c'est une voie d'entrée de ville, et on se retrouve avec des pylônes, fussent-ils les mieux construits possibles, ils vont toujours demeurer visibles.

Et c'est considéré comme des inconvénients, effectivement.

1135 Maintenant, pallier à ces inconvénients-là, les citoyens en trouvent pas d'avantages, autres par exemple que des aménagements cyclables, des voies récréatives ou des choses de cette nature.

Je vais vous donner un exemple! Pour les gens du Petit-Capsa ou du Grand-Capsa qui sont localisés près d'une ligne électrique qui vont devoir voir dans leur paysage bucolique, dans

1140 un futur et pour une longue durée, un aménagement d'une piste cyclable peut sembler être une compensation leur permettant, au point de l'acceptabilité sociale, de justifier un tel projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

1145 En autant qu'ils fassent de la bicyclette!

PAR M. ANDRÉ BOUILLON:

Oui, et on espère qu'ils en feront.

1150 Mais je préciserai qu'il y a des gens qui font de la bicyclette par endroits actuellement, ils doivent passer sur la route de Fossambault qui est un secteur particulièrement accidentogène. Enfin, s'il y a des citoyens de l'endroit ici, ils le savent fort bien. Il est à peu près impossible de pratiquer la bicyclette sur le boulevard de Fossambault de façon sécuritaire.

1155 Ce serait une option probablement intéressante pour eux. Ça a peut-être pas un caractère utilitaire, mais s'ils veulent descendre à Saint-Augustin, ne fût-ce que pour aller visiter des amis, ils pourraient le faire sans rencontrer d'automobiles.

1160 Alors ça, ça peut sembler être un avantage un peu insignifiant parce qu'il y a pas beaucoup de monde, mais pour les personnes concernées, c'est quelque chose qui pourrait leur faire accepter d'avoir des lignes électriques tout près de chez eux.

PAR LE PRÉSIDENT:

1165 Monsieur Bouillon, monsieur Hallé, merci beaucoup de votre présentation, ça nous a fait plaisir.

1170 **MARIE-HÉLÈNE ROY**

PAR LE PRÉSIDENT:

1175 Madame Marie-Hélène Roy s'il vous plaît.

Bonsoir madame Roy.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE ROY:

1180 Bonsoir monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

On vous écoute.

1185

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE ROY:

Je m'intéresse au projet en tant que citoyenne sensibilisée à la protection des milieux boisés, des paysages, et aussi par la problématique des économies d'énergie.

1190

À prime abord, je ne peux être ni pour ni contre le projet, n'ayant pas de compétence dans le domaine du développement énergétique ni des réseaux de distribution.

Par contre, je me questionne sur les justifications du projet basées sur des prévisions d'augmentation de consommation quand aucune mesure de réduction de consommation ne fait partie des possibles mesures d'atténuation du projet et qu'aucun scénario de réduction de consommation régionale ne semble avoir été envisagé.

1195

Je m'explique! À mon sens, tout projet d'Hydro-Québec quel qu'il soit devrait obligatoirement contenir un volet économie d'énergie à implanter dans la communauté affectée par le projet.

1200

Les sommes investies par le biais du PMVI devraient être majoritairement et prioritairement investies dans la compensation intégrale des milieux naturels affectés par les travaux, par la création de zones protégées correspondant aux superficies détruites ou endommagées par la mise en place de structures temporaires ou permanentes, par l'implantation systématique d'un programme d'économie d'énergie dans la communauté visée, par des mesures d'incitation et de compensation, si besoin est, à la construction écoénergétique autant dans le secteur domiciliaire qu'industriel et de soutien obligatoire aux intervenants municipaux qui nécessite une expertise dans ce domaine.

1205

1210

Le PMVI fait mention de ces items, mais n'attribue aucun niveau de priorité, ce qui me semble complètement illogique, car les buts de compensation environnementale de ce programme peuvent être potentiellement détournés au profit d'infrastructures nouvelles.

1215

De plus, l'attribution des sommes du PMVI étant laissée aux organismes admissibles d'Hydro-Québec, entre autres les MRC ou les municipalités, cela laisse les organismes ou citoyens sans grand espoir de voir accepter des projets de protection de l'environnement face à des projets de mise en place d'infrastructures municipales déjà étudiés, ces instances étant informées avant les citoyens des sommes potentiellement disponibles.

1220

Dans le cas qui nous préoccupe, la Communauté métropolitaine et la Ville de Saint-Augustin semblent avoir déjà fait des projets quant à l'utilisation des sommes dévolues. Il semble

1225 prévu la création d'une piste cyclable à même certaines voies de circulation temporaires créées pour le projet.

1230 Les impacts évalués comme mineurs et temporaires par Hydro-Québec deviendront permanents. Il faut penser qu'en plus de l'infrastructure de piste cyclable, il va falloir penser aussi peut-être à des casse-croûte et à des sections de toilettes temporaires et des choses comme ça.

1235 L'étude d'impact ne fait aucune mention, car elle vise à évaluer les impacts de la construction d'une ligne de transport d'énergie. Il y aurait peut-être lieu de rendre le promoteur responsable des développements potentiels d'infrastructures dans les milieux qu'il a préalablement affectés lors de la mise en place de ces équipements et donc que les études d'impact en fassent mention.

1240 Nous devrions être informés des impacts possibles de la non-remise en état après la fin des travaux.

1245 En dernier lieu, une question m'interpelle. Les postes actuellement en service auraient-ils pu être renforcés, leur capacité aurait-elle pu être augmentée? Auraient-ils pu subir une restauration afin d'éviter la construction d'un nouveau poste et, par le fait même, d'une nouvelle ligne?

1250 La lecture de l'étude d'impact ne m'a pas convaincue et ne m'a pas informée complètement, parce que finalement, le tracé du moindre impact est celui de la ligne qui se fera pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Roy. Je vais commencer à vous poser quelques questions.

1255 Il est mentionné dans votre petit mémoire que tout projet d'Hydro-Québec devrait comprendre un volet économie d'énergie.

Est-ce que vous pourriez préciser votre pensée là-dessus?

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE ROY:

1260 C'est qu'on crée des nouveaux développements, des nouvelles lignes en tenant compte qu'on augmente nos consommations énergétiques.

1265 En parallèle, je pense qu'on devrait implanter dans la localité où on met le nouveau poste une structure qui favoriserait le développement de maisons écoénergétiques, donc favoriser au niveau de la municipalité par des programmes de soutien au niveau des nouveaux propriétaires

qui pourraient justement faciliter l'accès à des propriétés Novoclimat, en plus de ce qui existe déjà, pour donner un coup de main aux propriétaires afin de les aider et ainsi, diminuer la consommation d'énergie et donc, à long terme, diminuer l'implantation de nouveaux postes.

1270

PAR LE PRÉSIDENT:

Et ce projet-là ou encore cette possibilité-là d'implanter un tel volet économie d'énergie pourrait correspondre grosso modo, en termes de pourcentage, à combien par rapport au projet global? Est-ce que c'est un pour cent (1 %), deux pour cent (2 %), cinq pour cent (5 %)?

1275

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE ROY:

Si on calcule que le PMVI donne un pour cent (1 %), moi, je pense qu'on pourrait dire que la moitié de ce que le PMVI donne devrait être dévolue au volet économie d'énergie.

1280

Mais il y a aussi le volet de remplacement d'habitats. Ça devrait être séparé entre ces deux (2) volets-là et non pas dans l'établissement de nouvelles infrastructures qui vont empirer l'impact de la ligne sur le milieu.

1285

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Vous avez mentionné également que les sommes du Programme de mise en valeur intégrée sont octroyées aux MRC, aux municipalités et que cela laisse peu d'espoir finalement aux organismes ou aux citoyens de voir leur projet de protection de l'environnement qu'eux pourraient proposer qui soit reçu ou soit retenu finalement par la MRC.

1290

Qu'est-ce que vous auriez à nous suggérer pour y remédier?

1295

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE ROY:

Bon, les instances ont déjà su beaucoup d'avance les montants qui étaient disponibles, donc ont pu déjà imaginer entre autres le projet de piste cyclable.

1300

Il devrait y avoir un mécanisme d'audiences au moment où les sommes vont être disponibles. Mais que la municipalité ne soit pas à la fois juge et partie sur ses propres projets et les projets des autres instances.

1305

Mettons comme le Comité de bassin, s'ils ont un projet spécifique, que le projet de piste cyclable ou tout autre projet municipal, la municipalité est à la fois juge et partie dans la qualification des projets.

PAR LE PRÉSIDENT:

1310 Donc les projets devraient être qualifiés par qui à ce moment-là?

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE ROY:

1315 Hydro-Québec devrait avoir une grille d'analyse. J'ai regardé leurs documents, il n'y a pas de grille d'analyse, il n'y a pas de cote, de pointage d'attribué.

 Les projets doivent se situer dans une liste qui est pas priorisée, il y a aucune cote.

1320 Alors le volet compensation environnementale est noyé; ça pourrait être aussi bien un projet de requalification d'un centre de loisirs, il y aurait pas aucune compensation sur les effets environnementaux qui se ferait à ce moment-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1325 Concernant les sommes du Programme de mise en valeur intégrée, est-ce que vous avez en tête des projets de compensation qui pourraient s'adresser finalement pour la perte des milieux biologiques, que ce soit la forêt, que ce soit les milieux humides, etc.?

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE ROY:

1330 Bien, il pourrait y avoir un soutien au reboisement de certains secteurs entre autres. Si on perd cinquante hectares (50 ha) de boisés, il y a certainement des secteurs de la municipalité où il y a des terres qui sont en friche, qui sont pas utilisées, où on pourrait avoir un incitatif au reboisement au niveau de ces propriétaires-là, qui pourrait créer une compensation entre autres.

1335 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Parfait, merci madame Roy.

1340 Monsieur Diallo aurait sûrement quelques questions pour vous également.

PAR LE COMMISSAIRE:

1345 Croyez-vous, madame Roy, que les économies d'énergie et la construction verte pourraient à elles seules éviter la construction du poste et de sa ligne?

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE ROY:

1350 Non, ça n'évitera pas la construction du poste et de sa ligne, mais ça pourrait diminuer l'atteinte de capacité maximum sur une période d'un certain temps.

On a des problèmes justement de postes qui sont à leur capacité maximum, parce qu'on consomme ad libitum.

1355 Si au niveau régional, il y avait une implantation vraiment intensive d'économie d'énergie par une installation de systèmes de panneaux solaires, etc., au niveau des écoles, des institutions municipales, des institutions gouvernementales, bien, on pourrait ramener les échéances d'atteinte de maximum de capacité, je pense.

PAR LE COMMISSAIRE:

1360

Madame Roy, vous êtes une résidente de Saint-Augustin, et vous semblez être en désaccord avec le projet de piste cyclable dans l'emprise de la ligne.

Est-ce que l'actuel réseau cyclable urbain à Saint-Augustin est satisfaisant selon vous?

1365

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE ROY:

On a un bon réseau actuel, mais l'entretien est très très très très déficient.

1370

Alors, bon, personnellement, je pense qu'avant d'investir sur une nouvelle piste qui va passer dans un secteur boisé, on a des secteurs dans les rangs, au niveau du chemin du Roy et tout ça où c'est assez douteux, là. Il y a même des endroits qui sont potentiellement dangereux compte tenu de la qualité de l'asphalte.

1375

Donc avant d'investir dans la création d'une nouvelle piste qui va elle aussi nécessiter de l'entretien, je pense qu'il y aurait une remise à niveau sérieuse à faire dans le réseau actuel. Entre autres, particulièrement le chemin du Roy et dans le secteur des rangs, il y a des nettes améliorations à faire.

1380

PAR LE COMMISSAIRE:

Vous serait-il plus acceptable d'aménager plutôt une piste multifonctionnelle en milieu urbain pour faciliter les déplacements en vélo et ainsi réduire les gaz à effet de serre?

1385

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE ROY:

À mon sens oui, mais dans le cas de ce projet-là, je pense qu'il est plus important de compenser la perte d'habitats fauniques et d'habitats forestiers et de terres agricoles que de créer une piste cyclable.

1390

L'importance est beaucoup plus – la perte est beaucoup plus au niveau boisé que l'idée de faire une connexion sur le réseau cyclable.

PAR LE COMMISSAIRE:

1395

Existe-t-il un lien cyclable efficace et sécuritaire entre le village de Saint-Augustin et le secteur des Bocages aux limites de Cap-Rouge?

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE ROY:

1400

Je pense, oui. Il y a une piste qui part du chemin du Roy qui va par le boulevard de l'Hêtrière qui va dans ces secteurs-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

1405

Et de quelle manière les citoyens pourraient-ils faire valoir les projets qu'ils désirent soumettre pour un financement par le Programme de mise en valeur intégrée?

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE ROY:

1410

Il faudrait que la Ville de Saint-Augustin qui va avoir, je pense, la majeure partie de la somme affectée tienne des audiences ou fasse un appel de candidatures de projets, mais qu'elle ne soit pas seule juge, qu'il y ait un comité externe qui soit en mesure de juger de la valeur des projets.

1415

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

1420

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Roy.

1425

Nous allons prendre une pause d'environ une quinzaine de minutes et nous revenons après. Merci.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1430

**REPRISE DE LA SÉANCE
PGC IMMOBILIER INC.
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FERME MEUNIER & FRÈRES**

1435

PAR LE PRÉSIDENT:

Si vous voulez bien prendre place, nous allons débiter s'il vous plaît.

1440

Je vais demander à monsieur Jean-Marie Meunier s'il vous plaît de s'avancer à l'avant.

Bonsoir monsieur Meunier.

1445

PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1450

Si vous voulez bien vous identifier pour les besoins de la sténotypiste s'il vous plaît?

PAR M. PIERRE COLLIN:

1455

Pierre Collin.

PAR LE PRÉSIDENT:

1460

Merci monsieur Collin.

On vous écoute, monsieur Meunier.

PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:

1465

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, début)

FIN DE LA LECTURE (Page 1, deuxième paragraphe, fin)

1470

Pour les propriétaires connus, dans l'annexe A, comme PGC immobilier qui représente la terre Couture, puis la Société en commandite Ferme Meunier & frères que je représente.

Les numéros de lots, je vais vous laisser grâce de ça, vous pouvez les lire, ils sont écrits de toute façon.

1475 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, milieu, "Pourquoi sommes-nous intéressés par ce projet?")**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, premier paragraphe, deuxième ligne, "... d'est en ouest...")

1480 Et nord-sud pour un kilomètre (1 km).

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, deuxième ligne, "... causant ainsi...")

1485 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, 3^e paragraphe, point 2, 1^{re} ligne, "... soixante mètres (60 m)...")**

Ainsi que d'une largeur d'un kilomètre (1 km) en direction nord-sud.

1490 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 3^e paragraphe, point 2, première ligne, "Ce qui aura...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, premier paragraphe, fin, "... et économique.")

LECTURE DE L'ANNEXE C

1495 **FIN DE LA LECTURE (Page 17, 2^e paragraphe, fin, "... estimée à trois virgule cinq millions (3,5 M\$).")**

1500 Parce que là, en passant tout droit, au lieu de descendre chez nous, nord-sud, s'ils passent en diagonale pour aller rejoindre le pylône où ça traverse le chemin de fer, on sauve trois cent douze mètres (312 m), à deux millions et demi du kilomètre (2 ½ M\$/km), ça fait cinq cent mille piastres (500 000 \$), deux pylônes de coin à un million et demi (1 ½ M\$) par pylône, ça fait trois millions (3 M\$), ça fait un total de trois millions cinq cent mille (3 500 000 \$).

1505 **LECTURE DE L'ANNEXE C (Page 18)**

FIN DE LA LECTURE (Page 18, fin)

1510 Il y a trois (3) pylônes qui vont passer dans le milieu agricole, puis on sauve trois millions et demi (3 ½ M\$), puis on enlève un kilomètre (1 km) à déboiser.

En terminant, m'a vous donner ma conclusion!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, dernier paragraphe, "Remerciements")

1515 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin)**

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1520 Merci monsieur Meunier. C'est certain qu'on a quelques questions. Monsieur Diallo!

PAR LE COMMISSAIRE:

1525 Monsieur Meunier, avez-vous présenté à Hydro-Québec la suggestion de tracé que l'on retrouve dans votre plan de projet d'aménagement du Faubourg Fossambault?

PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:

1530 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Qu'en est-il ressorti de cette présentation à Hydro-Québec?

1535 **PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

 C'est des complications d'ordre de délais. Puis la vraie réponse, on la connaît pas.

 C'est ça, j'ai pas été capable d'avoir une réponse claire pourquoi.

1540

PAR LE PRÉSIDENT:

 Mais la réponse qu'ils vous ont donnée, monsieur Meunier, c'est laquelle?

1545 **PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

 La réponse qu'ils nous ont donnée, c'est que ça changeait tous les plans d'Hydro-Québec. Il fallait qu'ils recommencent les démarches. La principale réponse, c'est ça.

1550 Il faudrait qu'ils recommenceraient les démarches, il faudrait qu'ils recommenceraient les consultations, il faudrait qu'ils reconsulteraient l'UPA, puis ils consulteraient tout le monde, puis ça retarde dans les délais.

 C'est la réponse que j'ai retenue, la meilleure.

1555

PAR LE PRÉSIDENT:

 Est-ce qu'ils vous ont fait mention également que s'ils devaient regarder le tracé que vous proposez, qu'ils auraient finalement à refaire une étude d'impact?

1560

PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:

Oui.

1565 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci. Oui, vous pouvez continuer, monsieur Diallo.

PAR LE COMMISSAIRE:

1570

À votre avis, monsieur Meunier, pourquoi le représentant de la Ville de Saint-Augustin, monsieur Boulanger, n'a-t-il pas fait part à la Commission de votre projet lorsqu'il a été questionné en première partie de l'audience publique sur les futurs projets domiciliaires dans le secteur à l'ouest de la route de Fossambault?

1575

PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:

Ça, je comprends pas, parce que je connais monsieur Boulanger de la Ville de Saint-Augustin depuis qu'on a acheté le terrain en 73-76. Ça, c'est avant le zonage agricole. Puis on a toujours attendu que la Ferme Couture, on attendait toujours que la Ferme Couture cesse d'exploiter pour pouvoir développer ce secteur-là à partir de Fossambault.

1580

La Ferme Couture a décidé l'année passée d'arrêter l'exploitation puis de finir de développer le sud, puis là, ils veulent continuer au nord, puis là, c'est la Ville qui veut plus. Je comprends pas.

1585

PAR LE COMMISSAIRE:

Vous mentionnez à la page 5, la quatrième ligne, que le tracé ouest n'est pas optimal d'un point de vue environnemental et économique. Quelles sont les principales raisons qui motivent votre opinion?

1590

PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:

D'abord, si on prend le tracé en ligne directe à partir du poste à monter direct à la ligne, on double la distance.

1595

Deuxièmement, on coupe la forêt presque toute la longueur. Par contre, quand on passe dans les champs, un pylône avec des économies de sept kilomètres (7 km) à trois millions et demi par kilomètre (3 ½ M\$/km), les propriétaires des pylônes pourraient être avantageusement récompensés.

1600

1605 Puis il n'y a pas dessous une ligne de bûchée, le terrain qu'il y a là, regardez ce qui se passe dans les lignes de transmission dans la montagne ici à Sainte-Catherine, il y a rien qui se passe là. À tous les sept-huit-dix (7-8-10) ans, il faut passer couper les branches, puis ça sert plus à rien, c'est un terrain complètement inexploité.

1610 En zone agricole, il y a pas personne qui va, à part de sous le pylône, la culture va continuer à se faire dans la ligne. On rallonge pour cacher des lignes, pourtant, l'aspect visuel de la métropole, si vous rentrez, il y a une porte d'entrée de la ville de Québec qui dit qui est la capitale, prenez Henri-IV, descendez jusqu'à l'arrivée, passez le parc industriel, arrivez de l'autoroute boulevard Hamel, il y en a des fils.

1615 Ils viennent nous dire eux autres comment faire pour cacher le paysage à Saint-Augustin, passer une ligne au-dessus de la route, voyons!

Je comprends plus. Il y a des raisons qui sont données, là, j'ai l'impression que c'est pas la bonne, mais j'ai pas de preuve pour prouver que c'est d'autre chose.

1620 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-il prévu que votre projet de développement résidentiel et commercial se réalise selon des normes de construction verte, telles que Novoclimat ou LEED?

1625 **PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

1630 Bien là, écoutez, on est rendu à l'étape, s'il faut parler de ça, de toute façon, dans les secteurs boisés, on a prévu qu'on ferait des terrains plus grands pour respecter justement, j'ai vu sur Le Soleil l'autre jour, à la Ville de Québec, au lieu d'acheter des parcs, ils exigent, dans des développements, comme on dit dans du boisé, d'agrandir les terrains pour laisser plus d'espace d'arbres, de pas tout couper les arbres comme on fait dans le développement.

1635 À date, on fait des développements, dans le secteur du lac Saint-Augustin, il y a des arbres, puis on les coupe tous pour bâtir les maisons, puis elles sont toutes collées. Ça fait que c'est pas ça qu'on va faire chez nous, là.

C'est prévu, ça.

1640 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Pourriez-vous fournir à la Commission une copie des lettres d'appui de la Ville de Saint-Augustin et du syndicat de l'UPA quant à vos projets de développement résidentiel et commercial?

1645 **PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

L'UPA, oui. Mais la lettre d'appui, c'est tout du verbal.

1650 On a fait une demande conjointe avec la Ville, puis la conclusion, c'est lorsque la Ferme Couture va arrêter de cultiver, on développera ce secteur-là. Ça, ça fait dix (10) ans, quinze (15) ans, en tout cas, on a fait des demandes déjà à la Loi du zonage agricole.

1655 Je vais vous déposer la conclusion du zonage agricole à cette époque-là. C'est ça qu'ils disent. Aussitôt, vous êtes trop vite, il y a encore trop de terrains disponibles, quand qu'il y aura plus de terrain, vous viendrez, puis lorsque la ferme va cesser de cultiver; là, on a attendu tout ça.

Puis à matin, on veut plus.

1660 On va vous déposer le rapport, le dernier rapport de l'UPA, puis m'a vous déposer la lettre de l'UPA locale.

PAR LE COMMISSAIRE:

1665 Et quelle est la position de la Ville de Saint-Augustin face à ces projets?

PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:

1670 La position, à venir jusqu'à voilà un mois et demi (1 ½), après la séance publique, moi, j'étais convaincu que l'Hydro passait chez nous parce que c'était – le milieu agricole avait dit, tant qu'à faire dézoner ça ces terrains-là, qu'ils ramassent les lignes électriques.

1675 Mais j'ai entendu parler, j'ai demandé une rencontre avec la Ville, puis là, on m'a appris qu'ils voulaient arrêter le développement à la hauteur de la ligne électrique. Là, qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse avec le restant qu'il y a là?

1680 Ils étaient d'accord jusqu'à récemment, là. Puis personne me l'a dit. J'ai eu des téléphones par exemple pour me dire qu'on demandait la zone verte en 2005, qu'on demandait la zone blanche, d'être zonée blanc pour tout ce secteur-là, mais qu'on voulait en développer rien que la moitié, ça, personne m'a appelé, là.

J'ai appris ça grâce à votre séance publique. S'il y avait pas eu de séance publique, là, ça serait passé. Ça se serait passé.

1685 C'est pour ça que, mais je vais attendre de nommer la ministre, m'a la remercier beaucoup.

PAR LE COMMISSAIRE:

1690 OÙ en est le processus de dézonage de ces lots?

PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:

1695 Le dézonage, la municipalité, pas le dézonage, l'UPA nous avait dit, quand que vous allez avoir fini la terre Couture, qui finit ce printemps, on va appuyer le dézonage de la partie, de l'autre partie, de votre partie au nord.

1700 Puis là, bien là, vu que le développement était pas fini, on n'avait pas fait de demande de dézonage, parce qu'on respectait à la lettre l'esprit de l'UPA. Tant qu'il va rester encore des terrains à développer, la terre Couture, mais ça, ça fait deux (2) ans, cette lettre-là. Puis là, la terre achève. Ce printemps, il reste trente quelques terrains, il va être fini, là.

1705 Ça fait que là, on était dans le collimateur pour faire la demande aussitôt que c'était fini. C'est ça.

PAR M. PIERRE COLLIN:

1710 Puis les demandes ont déjà été faites aussi. Il y avait une demande pour le commercial en haut qui était sur la terre Couture, à partir de la 40, qui était les premiers cinq cent mille pieds (500 000 pi) en partant du nord vers le sud, qui a été déposée au mois de février 2007.

Puis la demande pour le dézonage complet pour la terre Meunier a été demandée en 2003, puis a été redemandée avant Noël au mois de septembre-octobre.

1715 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1720 Donc c'est des demandes qui ont été transmises à la Commission de protection du territoire agricole. Vous dites qu'il y en a une qui a été envoyée en 2007, est-ce que vous avez eu des nouvelles de la CPTAQ à ce sujet?

PAR M. PIERRE COLLIN:

1725 Non, parce que la demande qui a été faite par rapport au secteur commercial de la terre Couture a été faite obligatoirement à la municipalité. C'est la municipalité qui faut qui appuie les demandes pour les fins de la CPTAQ.

1730 On nous a répondu qu'on attendait, parce que tant qu'à demander la terre Couture, on demanderait la terre Meunier en même temps, que tant qu'à aller à la guerre, on ira à la guerre pour le total des deux (2) terres.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc on considère à ce moment-là qu'il y a celle de 2007, puis celle de décembre 2008.

1735 Et est-ce que la Ville vous a appuyé pour ces deux (2) demandes?

PAR M. PIERRE COLLIN:

1740 La Ville nous appuyait pour la terre commerciale à cent pour cent (100 %) l'an passé, puis c'est pour ça qu'on laissait aller la Ville avec les démarches à cause de la modification du schéma d'aménagement qui a déjà, parce qu'il y a déjà eu une demande l'an passé pour la partie sud, en bas de la 138, par rapport à la terre Couture.

1745 Puis là, maintenant, par rapport au nord, avec la terre Couture, la demande commerciale était faite et la Ville nous appuyait.

Et même le maire Corriveau avait même mentionné, lorsqu'on a fait la pelletée de terre pour le Manoir du Verger, il a même annoncé devant tout le monde que la demande allait très bien, ça suivait très bien son cheminement vers le processus dans le schéma d'aménagement.

1750

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Monsieur Diallo.

1755 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Quelles sont les données ou études qui sous-tendent vos inquiétudes quant au danger potentiel des champs magnétiques?

1760 **PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

Lui, il est électricien, m'a le laisser parler!

PAR M. PIERRE COLLIN:

1765

C'est sûr que rien n'est prouvé, mais tout le monde le sait que ça affecte, dans les développements résidentiels, ça cause toujours des problèmes aux alentours des projets.

1770 C'est comme tout le monde, c'est du qu'en-dira-t-on, mais ça reste que tout le monde se sent affecté par toutes sortes de problèmes de santé un petit peu partout.

C'est pour ça la raison que les servitudes et les droits de passage ont tous été agrandis, si on veut, un peu, parce qu'il y a eu des études antérieures, comme dans la région de Montréal

1775 avec la ligne dans le coin du Carrefour Laval, qu'il y avait eu trop de plaintes des citoyens, puis que ça a fait des grandes études et des grands débats dans les années 2000-2002.

1780 On peut pas se prononcer personne, parce que personne a rien prouvé encore pour le moment, mais c'est sûr qu'il y a des retombées à quelque part par rapport aux champs magnétiques, parce que tout le monde en a peur.

PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:

1785 Mais on a entendu tantôt quelqu'un dire que ça dérangeait les citoyens du Petit-Capsa s'il y avait une ligne électrique. Imaginez-vous que sur un développement domiciliaire, ça va déranger le développement domiciliaire certain!

Si ça dérange pas pour vrai, ça va déranger dans la mentalité! Qui c'est qui va aller s'installer sur une ligne électrique?

1790 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Dans votre mémoire, vous indiquez que le poste Anne-Hébert serait construit dans un milieu humide. Quelles sont les données sur lesquelles vous vous appuyez pour affirmer cela?

1795 **PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

Bien, c'est dans le bassin versant de la tête de la rivière Charland. Ça, tout le monde sait ça. C'est l'origine du ruisseau.

1800 On passe, comme je l'ai dit au questionnaire quand j'ai posé la question, on passe à vingt mètres (20 m) du ruisseau Charland, mais rendu au bout où ce qu'il commence, on s'installe en plein milieu du départ. Parce qu'il y a pas de ruisseau, là, c'est un bassin, mais on s'installe en plein milieu du bassin versant, là. C'est l'origine.

1805 Puis ils avaient l'intention pour s'installer à vingt mètres (20 m) du ruisseau, comment qu'on fait pour s'installer à vingt mètres (20 m) du ruisseau si on s'installe – quand même on s'installera à vingt mètres (20 m) du tuyau qui collecte l'évier, si on s'installe dans l'évier?

PAR LE COMMISSAIRE:

1810 Merci monsieur Meunier.

PAR LE PRÉSIDENT:

1815 Monsieur Meunier, votre projet comprend trois (3) phases, phase 1, phase 2, phase 3.

1820 À l'heure actuelle, est-ce que les trois (3) phases ont été acceptées par la Ville de Saint-Augustin et également par l'UPA locale ou c'est seulement une phase, la première phase, celle qui se trouve à être la plus près, disons à partir, grosso modo, de la rue de Copenhague puis qui descend, une espèce de triangle qui descend jusqu'à la 138, ou c'est les trois (3) phases?

PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:

1825 L'UPA locale, tous les développements à Saint-Augustin depuis, ça fait, j'ai déjà été au conseil municipal quand que la Loi de zonage agricole est arrivée, ils ont toujours fait en continuité, respectant – on développe une terre, on la finit, on prend l'autre à côté, on la finit. C'est ça que le zonage agricole nous a renvoyé à nos devoirs.

1830 L'UPA, dans la lettre, ils disent que la terre de la société en commandite, puis la terre de la Ferme Couture, c'est l'étape suivante. Mais ça, c'est conditionnel que ça se fasse global. Il y en a plus de terrain, on est rendu là.

1835 On peut pas en commencer la moitié puis en faire la moitié ailleurs! Le zonage agricole va le refuser.

Dans le principe puis dans tout ce qui a été fait à date, ça a toujours été fait de même; je vois pas pourquoi qu'à matin, moi, j'aurais pu comprendre qu'ils voulaient en prendre la moitié là puis faire la moitié l'autre bord, voyons donc!

1840 Il y a jamais rien qui m'a indiqué qu'il y avait la moitié du terrain qui serait utilisée, puis que l'autre serait restée là. Qu'est-ce qu'on va faire avec le chemin qui va rester, là, à partir du milieu, il en reste à peu près cinquante pour cent (50 %), là, qu'est-ce qu'on va faire avec ça?

1845 On n'était même pas capable de trouver d'opérateurs pour opérer ces terres agricoles là qu'on a achetées en 73-76, parce que les cultivateurs étaient tout installés au village avec leurs bâtiments. Puis quand ils ont vendu, ils ont tout démanché ça, puis ils sont partis de là. On peut plus installer des équipements d'agriculture au village, puis il y a même pas de sortie au bout d'en haut.

1850 Ça fait qu'il faut tout sortir par en bas. Quand même qu'on gardera des terres agricoles là, il y a même pas de champ voisin pour que les autres puissent traverser là. Une chance qu'on a eu mes frères qui étaient à la Ferme Meunier inc. qui ont cultivé ça dans le biais de la société en commandite qui d'ailleurs a été créée par l'interdiction du zonage agricole de diviser les terres, là.

1855 Parce qu'aujourd'hui, eux autres là sont rendus comme l'âge des gars – c'est moi qui a négocié ces terres-là quand on les a achetées. Les gars prenaient leur retraite, on est tous rendus là, les Meunier, à prendre notre retraite, ça fait qu'on n'a pas envie de commencer à bâtir des étables puis agrandir, puis il y a pas personne qui va s'installer là pour utiliser ça, là.

1860 Écoutez, une chose qui est certaine, c'est lorsque la demande de zonage, si ça se fait pas global, ou que ça va ailleurs, moi, si je suis pas mort, m'a y aller au zonage agricole pour leur rappeler ce qu'ils nous avaient dit dans le temps, qu'il fallait prendre des terres complètes. Je vais être là comme un seul homme.

1865 Je peux pas accepter ça, là.

PAR M. PIERRE COLLIN:

1870 C'est que le raisonnement aussi logique, quand vous parlez des trois (3) phases, la première phase part à partir de la 138 en montant vers le nord. La deuxième phase est au milieu, puis la troisième phase est à la fin.

1875 Si on suit la logique, le cultivateur est en avant, les bâtiments sont sur la 138. Si on arrive à la troisième phase, puis il y a des maisons sur la phase 1 et sur la phase 2, ça va être beau de voir les vaches se promener dans les rues pour se rendre sur la phase 3 qui est au bout complètement du champ.

1880 Le raisonnement est comme illogique. On le sait, parce que du côté de Couture, on l'a vécu. Ils ont isolé la terre en bas de la bibliothèque, ils ont fait la bibliothèque et l'école, et les premières années de culture, ils étaient obligés de prendre les animaux puis de les traverser sur la rue Jean-Juneau, puis les descendre à la terre en bas. Ça, c'est comme un illogique, de se promener avec des vaches sur la 138 à trente kilomètres-heure (30 km/h)!

PAR LE PRÉSIDENT:

1885 Dans le fond, vous dites que vos terrains ont été identifiés comme étant une zone d'expansion urbaine par la Ville de Saint-Augustin, est-ce que c'est toujours le cas?

PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:

1890 Bien là, s'ils l'ont enlevée, en tout cas, en 2005, à l'automne 2005, on demandait à la Communauté métropolitaine de zoner blanc tout ce territoire-là. J'ai bien pris la peine de poser la question au maire monsieur Corriveau qui m'a appelé. À partir du chemin de fer, il dit oui, à partir du chemin de fer à aller à la 138, là.

1895 À date, s'ils ont changé d'idée, là, on s'en est bien servi, bien limité de nous le dire.

1900 Mon impression que j'aime pas, c'est que ça a l'air, c'est une impression, on dirait qu'on a décidé de tapisser notre champ de fils électriques, puis se servir de ça comme une servitude pour camoufler des fils qu'on veut pas mettre dans le parc industriel ou qu'on veut pas mettre ailleurs. C'est à ça que ça ressemble, là, mais j'ai pas de preuve de ça, là.

PAR M. PIERRE COLLIN:

1905 Puis d'un autre côté, si la Ville appuie pas la demande de la phase 1 et de la phase 2, pourquoi elle fait la demande à la CPTAQ ou au schéma d'aménagement, si on veut, pour dézoner jusqu'à la ligne électrique? On a un problème.

 S'ils appuient pas puis ils font une demande, je sais pas où est la logique là-dedans!

1910

 D'accord pour la phase 3, parce que la phase 3, on se sert de la ligne électrique pour la séparer de la phase 2 et 1, ça, je suis d'accord, mais la phase 1 et 2 est acceptée par la Ville, parce qu'ils font les demandes.

1915

PAR LE PRÉSIDENT:

 Donc en fait, tantôt vous avez mentionné que le syndicat local de l'UPA, en fait vous appuyait mais que c'était verbal.

1920

PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:

 Non, on a une lettre, ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1925

 Vous avez une lettre. Est-ce que vous pourriez déposer cette lettre-là auprès de madame Poliquin s'il vous plaît? Madame Poliquin va vous donner sa carte et vous pourrez lui faire parvenir ça au bureau.

1930

PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:

 On va la déposer à la même place qu'on est allé porter notre mémoire.

PAR M. PIERRE COLLIN:

1935

 Puis ce qui est écrit dans la lettre, c'est qu'à la suite, c'est signé par l'UPA en 2003, c'est qu'à la suite de la fin des travaux, puis la fin de la réalisation de la terre Couture au sud, suite à ça, la seconde zone d'expansion serait la terre au nord.

1940

 C'est très clair dans la lettre, puis que l'UPA l'appuierait.

PAR LE PRÉSIDENT:

1945

 Et sur quelle base vous vous appuyez pour dire que votre projet de développement domiciliaire va se retrouver dans le futur schéma d'aménagement?

PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:

1950 Bien, il faut qu'il se trouve là, sinon on suit pas l'entente, l'engagement qu'on a pris, on suit pas l'orientation que l'UPA prend de s'en aller à la suite.

S'il se trouve pas dans le schéma d'aménagement, comment on fait pour développer?

PAR LE PRÉSIDENT:

1955 Mais il faut vous assurer qu'il soit dans le schéma d'aménagement. De quelle façon vous vous assurez qu'il y soit bien comme il faut?

PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:

1960 On n'a pas de choix de faire ça, c'est la municipalité qui faut qui fasse ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1965 Et d'après ce que vous m'avez dit précédemment et d'après l'annexe C que nous n'avions pas et que vous allez déposer auprès de madame Poliquin, il semblerait que la Ville retire ses billes un peu de ce côté-là et ne vous appuie plus, c'est ça?

PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:

1970 Si on n'appuie pas le projet, il appuie pas la demande à aller jusqu'à la fin de la terre. Ils demanderont pas jusqu'à la fin de la terre.

1975 Puis dans la même discussion, il y a quelqu'un qui nous dit, le Zonage acceptera pas, probablement pas de développer avec des lignes électriques, puis avec du boisé. Ça fait que là, on passe des lignes électriques chez nous, puis on dit qu'on demande pas le dézonage parce qu'on l'aura pas!

1980 On met des lignes électriques, puis on a fait qualifier des terrains boisés, érablières protégées, ça, ça me fait rire! C'est à peu près comme le petit lac de mon oncle que tu mets vingt-cinq (25) truites dedans, on n'appelle pas ça une pisciculture, là!

1985 Les érablières, des érablières en centre urbain, commerciales, avez-vous déjà vu ça? J'aimerais ça que quelqu'un me montre qu'est-ce que c'est, si ça existe, là. Des érablières pour s'amuser, c'est comme un jardin. On n'appelle pas ça, on n'appelle pas une pisciculture, un lac avec deux cents (200) truites, puis on n'appelle pas une érablière avec trois (3) petites cabanes, avec chacune mille (1000) érables à peu près, qu'ils s'amuse là les fins de semaine avec les enfants, voyons! Ça marche pas, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1990

Jusqu'à présent, quelles sont les démarches que vous avez entreprises pour faire dézoner vos terrains?

PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:

1995

À date, suite aux téléphones, puis avec la confirmation de l'UPA, puis la condition que l'UPA mettait qu'il faut que ce soit fini au sud, on restait cool pour pas brimer l'intention d'aller là juste tant que c'est fini. Parce qu'on sait quand on va au Zonage agricole, ils demandent, il vous reste tu des terrains. Si on arrive là, puis il en reste encore deux cent cinquante (250), bien, finissez ce que vous avez commencé!

2000

C'est dans le rapport que j'ai eu voilà quinze (15) ans, c'est ça qu'ils marquent. Finissez ce que vous avez commencé, ce qui reste, puis vous viendrez nous voir après.

2005

Ça fait que là, on attendait tout ça, on se préparait avec nos plans, tout est fait, tout est prêt, mais on pouvait pas rendre ça public. On avait la clause, on risquait juste de se faire dire, attendez votre tour.

PAR M. PIERRE COLLIN:

2010

De toute façon, en 2007, janvier ou février 2007, la demande a été faite pour le commercial au nord, c'était bien clair et net, parce qu'on était déjà en entente tous les deux (2), dans l'ensemble de notre côté, puis la municipalité était au courant qu'on était en "match", en partenariat, si on veut, par rapport aux deux (2) terres pour le dézoning, puis qu'on faisait juste suivre le processus, comme on a fait le processus pour la terre Couture en bas.

2015

On pouvait pas sauter d'étapes, parce qu'on pouvait pas faire de demande, parce qu'il faut que la Ville nous appuie pour la demande, on sait tous, pour le schéma.

2020

Ça fait que la Ville était au courant pareil, même c'est ça, était au courant que la terre Couture et la terre Meunier étaient ensemble puis avançaient dans les projets résidentiels.

2025

Puis en plus, avec les rencontres qu'on a eues avec monsieur Darveau, janvier, février ou mars 2007, j'ai les dates exactes, on a déjà fait la demande. Parce que le premier tracé de la ligne était exactement où ce que nous on le demande présentement. C'était là le premier tracé d'Hydro-Québec. C'était le projet A.

2030

La seule chose, c'est qu'eux passaient en plein centre de la terre Couture et pénalisaient la terre Couture à cent pour cent (100 %). La seule demande qui avait été faite à Hydro, si on n'avait pas refusé la ligne, on avait demandé de la déplacer dans la ligne de propriété entre

monsieur Meunier et Couture pour pouvoir profiter du dessous de la ligne pour faire le stationnement pour le commercial.

2035 Ça fait que le tracé, c'était le tracé initial qui a été sorti le jour 1, on n'a pas d'écho pendant un certain laps de temps, puis quand on arrive au bout du laps de temps, on s'aperçoit que la ligne apparaît dans le milieu de la terre Meunier.

2040 Qui a fait le choix, qui a fait le tracé? Supposément l'UPA, supposément la municipalité, supposément Hydro-Québec, supposément tout le monde excepté celui qui veut se mouiller!

PAR LE PRÉSIDENT:

2045 Dans votre mémoire aussi vous suggérez un tracé. Est-ce que ce tracé-là a été présenté à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures?

PAR M. PIERRE COLLIN:

On en suggère deux (2).

2050 Le premier qu'on a suggéré, c'est le tracé initial d'Hydro-Québec qui était le tracé A, du printemps 2007. Ça a été le premier retour en arrière, si on veut, quand on a comme rentré en contact avec Hydro-Québec la semaine passée ou voilà deux (2) semaines, suite aux audiences de l'autre fois. Ça a été le premier tracé.

2055 Le deuxième tracé, c'est suite aux discussions avec une rencontre avec les intervenants d'Hydro-Québec et la municipalité, qu'on leur a suggéré, que tant qu'à passer en haut dans le tracé du boisé, de prolonger en ligne droite la ligne, comme monsieur Meunier parlait tantôt, qui est sur votre annexe, qui est le petit plan, passez en ligne droite et vous allez rejoindre la ligne à l'autre bout, il y a trois (3) pylônes dans les champs.

2060 C'est les deux (2) tracés qui ont été suggérés puis qui ont été mis en tant que tels en situation.

PAR LE PRÉSIDENT:

2065 Oui, mais est-ce que vous l'avez suggéré à la Ville, vous l'avez présenté à la Ville de Saint-Augustin?

PAR M. PIERRE COLLIN:

2070 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2075 Quelle a été la réponse de la Ville de Saint-Augustin à ce sujet?

PAR M. PIERRE COLLIN:

2080 La réponse qu'on a depuis un mois, c'est qu'on est trop rendu à la dernière minute, qu'on peut pas rien changer, qu'on peut pas rien faire, qu'on peut juste en discuter, parce que les demandes sont toutes faites à la CPTAQ, au MTQ et partout où ce que vous voulez dire, puis qu'on peut plus bouger la ligne.

2085 La ligne est faite pour être coulée là.

 On m'a même fait descendre de l'extérieur de la ville hier en état de crise, pour être présent avec monsieur d'Hydro-Québec hier soir et tout, pour en parler puis en discuter. Puis je me suis fait répondre de me fermer.

2090 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Bon, ça, c'est hier soir, mais un petit peu avant, donc le 10 février dernier, vous avez rencontré les gens d'Hydro-Québec?

2095 **PAR M. PIERRE COLLIN:**

 Oui.

2100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Pourriez-vous nous faire part de la teneur des discussions que vous avez eues à ce moment-là?

2105 **PAR M. PIERRE COLLIN:**

 Monsieur Darveau et monsieur Croft étaient très discutables par rapport à déplacer la ligne ou à être accommodants avec tout le monde. On peut pas dire – ils étaient très fervents aux négociations et aux bonnes ententes – on peut pas dire le contraire, sauf que le plus proche qu'on s'est approché, c'est que la ligne pourrait être déplacée, exemple, de quinze-vingt mètres (15 m-20 m) ou de trente mètres (30 m) d'un côté ou de l'autre, mais en restant dans le même tracé qu'elle est là.

2110

PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:

2115 Mais le tracé qu'on vient de déposer dans le nouveau, là, moi-même j'ai parlé de ça aux représentants de l'Hydro, la première fois que je les ai rencontrés.

Au lieu de descendre sur la terre, pourquoi vous traversez pas pour aller rejoindre la place que vous êtes en diagonale? Il m'a répondu: Bien, la Ville veut pas qu'on s'approche trop de l'autoroute 138, puis on essaie autant que possible de pas passer en diagonale les terres!

Puis à l'autre bout, ils traversent carrément en diagonale des terres. Là, qu'est-ce qu'ils ont répondu, c'est complètement une menterie, c'est de la frime, là.

2125 Puis l'autre fois à l'audience quand j'ai posé la question, ils l'ont même pas analysé, l'autre secteur, supposément à cause que c'est l'UPA qui avait demandé ça. Ils me feront jamais à croire que c'est l'UPA qui a dit, vous passez sur les terres Meunier au lieu de planter trois (3) pylônes dans les champs des cultivateurs, voyons donc! Puis vous dépensez, vous rallongez la ligne d'un kilomètre (1 km), c'est pas l'UPA qui a demandé certain de rallonger la ligne d'un kilomètre (1 km) pour passer chez nous dans le champ de toute façon!

2135 Parce que si la Ville dit que chez nous, ça reste agricole de ce bout-là, quelle différence qu'il y a, faire un kilomètre (1 km) de plus dans un champ agricole pour éviter trois quarts d'un kilomètre (¾ km) dans un champ agricole l'autre côté? C'est quoi l'idée de descendre sur le chemin de fer?

C'est tout des mystères que j'ai jamais été capable d'avoir une réponse claire. C'est tout vague. Ça me fait l'impression d'un bon vendeur de balayeuses qui conte une menterie par-dessus une autre menterie tant que tu lui trouves la réponse, ça ressemble à ça!

2140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Quels sont les désaccords qui persistent finalement entre vous et Hydro-Québec suite à cette rencontre du 10 février dernier?

2145 **PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

Des accords avec Hydro-Québec, moi...

2150 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pas des accords, les désaccords qui persistent, qui restent, les désaccords que vous avez avec Hydro-Québec?

2155 **PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

Le principal, c'est qu'il faut pas qu'ils passent dans le milieu du champ dans une zone résidentielle.

2160 En compromis, ils pourraient passer entre la zone commerciale qu'on a proposée.

Puis l'idéal, ça aurait été de passer tout droit, traverser juste, puis s'en aller rejoindre l'autre côté, pas monter sur la terre, là. C'est ça, là.

2165 Le problème a commencé là. Comment on fait pour imaginer de rallonger une ligne, à deux millions cinq cent mille du kilomètre (2 500 000 \$/km), de rallonger une ligne d'un kilomètre (1 km) pour passer sur une terre agricole pour en éviter une?

Ça, ça se tient pas, là.

2170

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, merci monsieur Meunier, merci monsieur Collin, ça nous a fait plaisir de vous entendre.

2175

CLAUDE ROCHON

2180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'appelle maintenant monsieur Claude Rochon.

PAR M. CLAUDE ROCHON:

2185

Bonsoir monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2190

Bonsoir monsieur Rochon.

PAR M. CLAUDE ROCHON:

Bonsoir monsieur le Commissaire.

2195

Mon nom est Claude Rochon, je suis résident au 504, chemin du Roy.

2200 Dans un premier temps, monsieur le Président, juste un petit éclaircissement sur la procédure. Vous en avez parlé au début.

2205 Vous avez indiqué qu'il y a eu un retrait d'un mémoire, je suis au courant que c'est le retrait du mémoire du promoteur de la carrière dans la zone ouest, c'est ce que je vais vous entretenir dans quelques instants, est-ce que ce retrait-là fait en sorte que le promoteur est forcé de déposer tout mémoire à partir de ce moment-ci au BAPE?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

2210 **PAR M. CLAUDE ROCHON:**

Donc il peut plus vous présenter de mémoire?

PAR LE PRÉSIDENT:

2215 Non.

PAR M. CLAUDE ROCHON:

2220 Parfait, merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

2225 Bien, il pourrait toujours présenter un mémoire, il pourrait en déposer un dans deux (2) jours, trois (3) jours, quatre (4) jours ou cinq (5) jours s'il voulait, sauf que son mémoire ne serait que déposé, ne serait pas discuté du tout ici en audience.

PAR M. CLAUDE ROCHON:

2230 Il serait pas pris en considération par le BAPE?

PAR LE PRÉSIDENT:

2235 C'est-à-dire, il serait pris en considération par le BAPE, oui évidemment, parce que le BAPE tient compte de tous les mémoires qui lui sont déposés.

Sauf qu'on ne peut pas attendre quelqu'un qui nous envoie un mémoire dans un (1) mois ou deux (2) mois.

2240 **PAR M. CLAUDE ROCHON:**

D'accord, mais dans l'hypothèse où effectivement, nous ne pouvons prendre connaissance de ce mémoire en audience publique, quelle est la façon de prendre connaissance de ce mémoire-là, si on vous le dépose dans une semaine?

2245

C'est parce que voyez-vous, on aimerait savoir s'il y a un jeu de cache-cache, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2250

Non, il y a pas de jeu de cache-cache du tout. Le participant qui s'appelle Carrières Rive-Sud a décidé de retirer son mémoire; il a demandé à la Commission, il a dit: Je veux le retirer et je ne veux pas le présenter.

2255

Donc à ce moment-là, il a été retiré. Nous, le mémoire qui a été retiré, nous ne pouvons pas en tenir compte dans notre analyse du dossier.

2260

Donc si jamais il voulait le déposer de nouveau, premièrement on peut pas le déposer à n'importe quelle date, donc on lui laisse peut-être deux (2) jours encore pour le déposer s'il veut le déposer.

Et à ce moment-là, s'il le dépose, bien, il sera sur le site Internet du BAPE et aussi dans les centres de consultation.

2265

PAR M. CLAUDE ROCHON:

Et à ce moment-là, si c'est le cas, est-ce qu'on pourra passer les commentaires lorsque le public aura pris connaissance de ce mémoire-là?

2270

PAR LE PRÉSIDENT:

Non.

2275 **PAR M. CLAUDE ROCHON:**

OK. Donc on évite en fait la procédure – si on veut éviter de déposer un mémoire en audience publique – on évite de le faire, on le dépose deux (2) jours plus tard, et la population n'est pas au courant, en fait, à moins d'aller consulter le site Internet?

2280

PAR LE PRÉSIDENT:

À moins d'aller consulter, mais effectivement, je vous dirais que j'ai jamais vu ça quelqu'un qui retire un mémoire et qui va le déposer deux (2) jours après.

PAR M. CLAUDE ROCHON:

2285 D'accord. Donc nous serons très vigilants, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2290 Parfait monsieur Rochon.

PAR M. CLAUDE ROCHON:

Donc je réside au 504, chemin du Roy, section ouest de la ville de Saint-Augustin.

2295 M'accompagnent également ce soir de nombreux résidents et propriétaires de ce secteur ouest de la ville. Donc nous sommes propriétaires d'immeubles au sud du projet d'Hydro-Québec lorsqu'Hydro-Québec traverse l'autoroute 40 dans le secteur du Cabouron.

Donc les résidences sont du chemin du Roy, du rang du Petit-Village et de la route 138.

2300 Succession Rochon dont je suis un des liquidateurs, et les membres de la famille Rochon possèdent environ cent soixante-quinze hectares (175 ha) dans ce secteur-là. Nos propriétés partent du fleuve Saint-Laurent et montent jusqu'à l'autoroute 40.

2305 D'autres propriétaires ici ce soir dont notamment messieurs Vachon et Genest qui sont derrière moi ont cinquante hectares (50 ha) qui sont à partir de chemin du Petit-Village jusqu'à l'autoroute 40.

2310 Les autres propriétaires, à peu près donc quinze (15) à vingt (20) personnes qui sont impliquées dans mes commentaires ce soir, sont propriétaires de magnifiques demeures, de magnifiques propriétés dans ce secteur-là, notamment la maison Quézel qui est une maison qui a été récemment rénovée par monsieur Mario Welsh et sa conjointe, donc qui est la plus vieille maison de Saint-Augustin et qu'il est fait état dans les documents d'Hydro-Québec.

2315 Tout ce monde-là, toutes ces propriétés-là, on est à plus ou moins un kilomètre (1 km) du pylône d'angle du projet d'Hydro-Québec dont j'ai eu la chance de prendre connaissance en lisant les notes sténographiques des réunions du mois de janvier.

2320 Dans le cadre des auditions ici au BAPE les 26 et 27 janvier 2009, il a été largement question d'un projet de carrière de granit située à l'endroit de ce pylône d'angle, de même que la halte routière de Saint-Augustin qui est, vous savez, la halte routière du côté sud de l'autoroute 40, halte routière dont le ministère des Transports du Québec nous a expropriés, la famille Rochon, en grande partie il y a à peu près trente-trente-cinq (30-35) ans pour un projet de halte routière avec une servitude de non-accès, tout comme l'autoroute 40, à cette halte routière, pour
2325 les fins d'aménagement avec vue contemplative, et j'insiste sur le mot, sur la région de Québec.

2330 Or j'étais pas présent au mois de janvier, parce que – j'étais au fait du projet d'Hydro-Québec, mais regardez, je pense qu'Hydro-Québec a fait des analyses, je respecte énormément par contre les personnes qui m'ont précédé, qui ont présenté d'excellents mémoires, mais une chose est certaine, c'est qu'Hydro-Québec a un projet, et c'est dans ce cadre-là, grâce aux auditions publiques du BAPE, que j'ai appris, à la lecture des notes sténographiques, avec étonnement, consternation, qu'un projet de carrière voulait s'implanter dans la région de la halte routière, à peu près au nord, si vous voulez, dans la région du pylône d'angle d'Hydro-Québec.

2335 Je vous soumettrai qu'un tel projet est contraire à la réglementation actuelle de la Ville de Saint-Augustin, de la Communauté métropolitaine de Québec, de la Loi provinciale sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles.

2340 Et je vous réfère aux notes sténographiques du 27 janvier 2009, les lignes 3455 à 3475, notamment les réponses de monsieur Pierre Boulanger de la Ville de Saint-Augustin.

2345 Je suis également étonné, à la lecture des notes sténographiques du 27 janvier 2009, de constater qu'aux lignes 3705 et 3730, Hydro-Québec a pris l'engagement de discuter avec le promoteur d'un projet de carrière pour lui permettre de trouver un terrain d'entente pour sa future exploitation.

2350 Je me demande donc, et c'est un questionnement, comment Hydro-Québec peut légalement traiter la demande d'un promoteur, de prendre en considération les présentations éventuelles d'une carrière de granit qui va nous amener tous les problèmes qu'on connaît!

2355 Je vous réfère, monsieur le Président, aux problèmes notamment tout récents que la Cour suprême a eu à traiter dans l'affaire Ciment Saint-Laurent, 20 novembre 2008, ici dans la région de Québec, et où on a fait état de troubles de voisinage effectivement avec la poussière qui émanait de cette cimenterie, de cette carrière.

2360 Donc comment Hydro-Québec peut discuter avec un promoteur qui veut faire une carrière de granit dans le secteur du chemin du Cabouron alors qu'il y a aucune approbation pour un tel projet à ce jour et qui est non conforme, comme je le disais il y a quelques instants, à toute réglementation?

2365 Une autre question que je me suis posée! Comment Hydro-Québec pourrait-elle modifier un projet présenté dans son rapport d'étude d'impact, modifier le projet qui date d'avril 2008, rapport d'étude d'impact, ou le résumé en date de juin 2008, comment on peut modifier un projet avec un promoteur qui, comme vous vous en doutez ce soir avec mes propos, n'est absolument pas le bienvenu dans notre secteur, qui fera l'objet, dans mon cas du moins, dans le cas de la famille Rochon, et je pense qu'il y a plusieurs propriétaires qui vont nous suivre, qui fera l'objet de toutes les contestations vigoureuses à tous les niveaux décisionnels, que ce soit municipal, la Communauté métropolitaine de Québec, à la Commission de protection du territoire agricole, au

ministère de l'Environnement, parce qu'un tel projet est soumis à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement?

2370

Donc je me demande, moi, comment ça se fait qu'Hydro-Québec discute avec ces gens-là!

2375

Donc si à partir de ce moment-là, le fait de discuter, le fait qu'Hydro-Québec donne une importance à ce projet, est-ce que ce n'est pas donner à un projet qui, comme je viens de le dire, est totalement non conforme à toute réglementation, un droit de cité? Et c'est ça mon inquiétude.

2380

À partir de ce moment-là, moi, la suggestion que je voudrais faire à Hydro-Québec, la suggestion, c'est tout simplement de cesser toute discussion avec le promoteur d'un tel projet, tant et aussi longtemps que le promoteur aura pas les permis nécessaires pour exercer une telle activité.

2385

Tout à l'heure, des représentants notamment du Syndicat des producteurs forestiers a fait état de l'importance de garder des arbres. Un projet de carrière dans une zone qui est visée telle que dans notre secteur, on va abattre tous les arbres. On va les couper, puis ils reviendront pas avant plusieurs années. C'est un projet, monsieur le Président, qui est pour une période minimale de vingt-cinq (25) ans, renouvelable pour un autre vingt-cinq (25) années, selon les informations que j'ai obtenues.

2390

Donc comme voisin immédiat, comme voisin également dans un rayon d'un kilomètre (1 km), je vous sou mets, moi, qu'Hydro-Québec ne devrait pas, à ce stade-ci, discuter avec le promoteur.

2395

Il y a également un point qui m'a troublé à la lecture des notes sténographiques! Lorsque Hydro-Québec a répondu que déplacer un pylône pouvait coûter jusqu'à un million de dollars (1 M\$), c'est ce que ça pourrait coûter si on écoutait les demandes je pense qui ont été faites par le promoteur, si j'ai bien compris la teneur des notes sténographiques.

2400

À ce moment-là, pourquoi commencer à étudier, pourquoi dépenser un million de dollars (1 M\$) alors que c'est un projet qui a même pas de droit de cité au moment où on se parle?

2405

Maintenant, ce qui est également inquiétant, c'est que le promoteur a indiqué qu'il avait des ententes avec le ministère des Transports du Québec au niveau de la halte routière. Comme je vous l'ai souligné tout à l'heure, je vous rappellerai que le ministère des Transports du Québec a une servitude de non-accès. C'est une halte routière.

2410

Lorsque les représentations nous ont été faites il y a trente-cinq (35) ans, la famille Rochon – excusez-moi, c'est parce que c'est mon père qui est maintenant décédé – lorsque les représentations nous ont été faites, on devait avoir une vue contemplative sur la ville de Québec à partir de là, et nous étions propriétaires, nous savions qu'il y avait du granit amplement. Et on

s'est dit, on contestera pas, comme c'est permis de le faire, le droit à l'expropriation du ministère des Transports.

2415 Et aujourd'hui, on vient nous dire que oui, le ministère des Transports va autoriser des camions lourds, circulation lourde, aussi lourde qu'une carrière, pour circuler dans cette halte routière, pour pouvoir sortir sur l'autoroute 40, ça fonctionne pas. Il y a quelque chose quelque part qui nous a pas dit la vérité ou change effectivement son fusil d'épaule.

2420 Moi, je vous dis qu'Hydro-Québec est un corps expropriant qui a des pouvoirs publics d'expropriation pour le bien public et non pas pour le bien d'un particulier, et c'est dans ce cadre-là qu'une expropriation doit être faite.

2425 Donc moi, pour toutes ces raisons, monsieur le Président, je vous demanderais tout simplement qu'Hydro-Québec cesse toute discussion avec ce promoteur et puisse nous le confirmer rapidement, et qu'on puisse avoir accès également, s'il y a des discussions, s'il y a des documents qui sont transmis, des documents qui nous sont cachés au moment où on se parle, on aimerait qu'il y ait beaucoup plus de transparence ou qu'il y ait de la transparence tout simplement. Il y a pas eu de discussion de notre part ou de ma part avec Hydro-Québec actuellement, mais qu'il y ait beaucoup plus de transparence avec les résidents du secteur.

2430 Et ma question également, donc en finale! Nous demeurons dans un secteur extraordinaire. J'y demeure depuis cinquante (50) ans. Il y a beaucoup d'émotion dans mes propos ce soir. J'y demeure depuis cinquante (50) ans. Moi, je veux pas, pour que les vingt-cinq (25) prochaines années, on vienne nous emmerder avec une carrière dans notre secteur.

2435 Actuellement, au niveau du fleuve Saint-Laurent, la famille Rochon est propriétaire de trois mille pieds (3000 pi) linéaires le long du fleuve Saint-Laurent. On est en train de mettre en place une réserve naturelle que Canards Illimités, le ministère de l'Environnement, d'autres organisations de protection veulent protéger.

2440 Je ne pense pas que ce soit très valable pour notre environnement, milieu rural, milieu où il y a une cinquantaine de chevaux, propriété de monsieur Vachon et de monsieur Genest, je pense pas que ce soit valable pour notre environnement qu'un tel projet s'installe.

2445 Et il faudrait absolument pas qu'il vienne s'installer, ce projet-là, dans le cadre d'un passage d'une ligne d'Hydro-Québec.

Je vous remercie.

2450 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Rochon. Juste un seul commentaire que je peux faire!

2455 C'est que vous nous demandez d'adresser à Hydro-Québec, de demander à Hydro-Québec, moi, je ne peux pas rien dire à Hydro-Québec, vous comprendrez pourquoi.

Maintenant, si vous voulez vous-même faire part de vos doléances à Hydro-Québec, c'est votre droit, c'est le droit des citoyens.

2460 Vous comprendrez également que le projet que la Commission regarde, ce n'est pas un projet de carrière, mais bien un projet de poste Anne-Hébert et également d'une ligne électrique sur treize point deux kilomètres (13,2 km). Et c'est le projet que la Commission va regarder, va analyser.

2465 On s'attarde pas du tout au projet de carrière. Ça ne nous regarde pas, c'est un projet qui est indépendant de la Commission sur laquelle mon ami monsieur Diallo et moi-même siégeons, et ce n'est pas le mandat que nous avons reçu de la ministre de l'Environnement et des Parcs de regarder un projet de carrière. Ce n'est pas ce mandat-là que nous avons reçu au BAPE.

2470 Notre mandat consiste strictement à regarder le poste Anne-Hébert ainsi que sa ligne d'alimentation.

PAR M. CLAUDE ROCHON:

2475 Monsieur le Président, si je retourne aux notes sténographiques, 3705 notamment du 27 janvier 2009, vous avez demandé à Hydro-Québec de s'asseoir avec le promoteur de la carrière.

PAR LE PRÉSIDENT:

2480 Oui, j'ai demandé, mais c'est parce que, écoutez, monsieur Rochon, oui effectivement, je l'ai demandé, parce qu'il y a un projet.

2485 Ça veut pas nécessairement dire que la Commission va s'attarder sur ce projet-là. Parce qu'il y a eu des discussions, le promoteur de la carrière était venu demander pour savoir, est-ce qu'il y a possibilité de discuter avec Hydro-Québec, Hydro-Québec a dit oui, puis après ça, quand Hydro-Québec a dit oui, donc j'ai dit, oui vous pouvez vous asseoir ensemble, parfait. J'ai aucun problème avec ça.

2490 Sauf que moi, en tant que président de commission et monsieur Diallo aussi, nous ne regardons pas le projet de carrière, ça ne nous regarde pas.

S'ils veulent discuter ensemble, j'ai aucun problème.

PAR M. CLAUDE ROCHON:

2495

Mais quand même, est-ce que vous pouvez demander à Hydro-Québec de discuter avec nous?

PAR LE PRÉSIDENT:

2500

Bien écoutez, je pense que c'est facile, ils sont tous à l'arrière.

PAR M. CLAUDE ROCHON:

2505

Non, mais si ça vient du président, je pense que ça va être plus valable!

PAR LE PRÉSIDENT:

2510

Je peux le demander, mais c'est la décision...

PAR M. CLAUDE ROCHON:

Ce serait apprécié, monsieur le Président.

2515

PAR LE PRÉSIDENT:

... la décision revient quand même à Hydro-Québec. Si les gens d'Hydro-Québec veulent bien discuter avec vous, bien entendre vos doléances, c'est leur droit et c'est aussi votre droit en tant que citoyen d'essayer de vous entendre avec Hydro-Québec.

2520

PAR M. CLAUDE ROCHON:

Est-ce que c'est votre désir également qu'Hydro-Québec s'entende avec nous?

2525

PAR LE PRÉSIDENT:

Moi, c'est le désir qu'Hydro-Québec s'entende avec tout le monde!

PAR M. CLAUDE ROCHON:

2530

D'accord, je vous remercie.

2535

Et en terminant, je comprends, monsieur le Président, même si dans le cadre de votre mandat de la ministre madame Beauchamp, je pense, qui est la ministre de l'Environnement et du Développement durable, je pense qu'à partir du moment où, comme je vous disais tout à l'heure, à partir du moment où on veut à l'intérieur du projet Hydro-Québec, il serait très important

de savoir tout ce qui peut se greffer à l'intérieur de ce projet-là, et je pense, et je vous le soumetts bien respectueusement, que c'est votre rôle de bien vérifier ce qu'il peut y avoir dans un projet d'Hydro-Québec, une ligne hydroélectrique.

2540

Et si à l'intérieur de ce projet-là se greffent, comme je vous disais tout à l'heure, des projets telle une carrière, certainement que, je vous soumetts, que ça doit être pris en compte.

PAR LE PRÉSIDENT:

2545

Vous comprendrez que les documents qui peuvent être échangés entre Hydro-Québec et le promoteur de carrière, ces documents-là ou ces échanges-là ou les discussions qui peuvent avoir lieu, la Commission n'est jamais au courant.

2550

Donc c'est difficile pour nous, et je ne peux pas exiger d'Hydro-Québec de me donner ces informations-là par rapport à un projet que je n'étudie pas.

PAR M. CLAUDE ROCHON:

2555

C'est parce que vous avez demandé, lors de la dernière rencontre, monsieur le Président, je l'ai lu aux notes sténographiques, vous avez demandé au promoteur de vous soumettre certains documents, notamment des ententes avec les propriétaires, je pense, l'entente avec le MTQ.

2560

Donc est-ce que je dois considérer que vous ne considérerez pas ces documents-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

2565

Je ne les considère pas, parce que le promoteur a retiré sa demande, d'une part, et deuxièmement, il les avait déposés de façon confidentielle. La Commission ne s'était pas encore penchée sur la confidentialité des documents, à savoir si oui, elle acceptait cette confidentialité-là ou si non, elle la réfutait.

2570

Et la Commission ne s'étant pas prononcée, pour nous, les documents qui nous ont été déposés par le promoteur lui seront retournés.

PAR M. CLAUDE ROCHON:

2575

Sans que la Commission les prenne en considération?

PAR LE PRÉSIDENT:

Sans que la Commission en prenne considération dans son analyse.

2580 **PAR M. CLAUDE ROCHON:**

Bien, je vous remercie, c'est les réponses que je désirais avoir.

2585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait monsieur Rochon, ça me fait plaisir.

PAR M. CLAUDE ROCHON:

2590 Merci monsieur le Président.

PIERRE ROCHON

2595

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Pierre Rochon.

2600

Bonsoir monsieur.

PAR M. PIERRE ROCHON:

2605

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire. Merci de me recevoir.

Donc Pierre Rochon, je suis un des liquidateurs également de succession Paul-Émile Rochon sise au 518, chemin du Roy. Comme mon frère Claude, je connais très bien l'environnement de Saint-Augustin pour y avoir été élevé, habité à partir de 1960. Maintenant, je suis dans le secteur de Québec, en ville comme on dit, avec l'intention de revenir éventuellement sur le chemin du Roy.

2610

J'aimerais rappeler aussi que j'ai, dans le passé, rénové une maison que j'habitais au 508, chemin du Roy, une maison patrimoniale canadienne dans laquelle j'ai investi beaucoup de temps et beaucoup d'argent.

2615

Je suis heureux de voir aujourd'hui que cette maison-là a été reprise par monsieur Bouchard et qu'il a lui-même aussi investi beaucoup d'argent et qui a su la sauvegarder et la préserver. Je crois que ça fait partie de notre patrimoine.

2620

Alors j'aurais deux (2) points plus particulièrement de suggestion, après ça une question peut-être, un questionnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2625 Monsieur Rochon, je vous arrête. On peut pas avoir de questionnement.

En deuxième partie de l'audience, il n'y a pas de questionnement. Donc même si les gens d'Hydro-Québec sont ici, ils ne vous répondront pas, parce que ça ne fait pas partie.

2630 En deuxième partie, nous ne sommes là que pour entendre les opinions des citoyens par rapport à un projet, et le projet en question, vous comprendrez que c'est le projet de ligne et du poste Anne-Hébert.

PAR M. PIERRE ROCHON:

2635 Je comprends bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

2640 On vous écoute.

PAR M. PIERRE ROCHON:

2645 Et je vais essayer de me coller le plus possible à ça.

Donc dans le résumé de l'étude d'impact déposé par Hydro-Québec en juin 2008, celle-ci qualifie de majeur l'impact qu'aura la ligne d'alimentation trois cent quinze kilovolts (315 kV) du poste Anne-Hébert sur le paysage située au sud de l'autoroute Félix-Leclerc.

2650 Afin d'atténuer cet impact, Hydro-Québec a accepté la proposition de la municipalité d'utiliser des pylônes tubulaires au sud de l'autoroute.

2655 Toujours dans ce résumé de l'étude d'impact, Hydro-Québec indique toutefois que pour des raisons techniques, il est probable que le pylône tubulaire à angle situé à proximité de la halte routière soit muni de haubans ou encore que ce support soit de type à treillis à quatre (4) pieds.

2660 Compte tenu qu'il semble évident que les pylônes tubulaires ont moins d'impact sur le paysage, je suggère donc et demande qu'Hydro-Québec prenne les dispositions appropriées pour utiliser des pylônes tubulaires également pour ce pylône d'angle.

2665 Je demande également qu'Hydro-Québec utilise un ou des pylônes tubulaires immédiatement au nord du point de traversée de l'autoroute, toujours dans le but de minimiser l'impact visuel dans ce secteur considéré comme la porte d'entrée de toute la Communauté métropolitaine de Québec sur l'autoroute Félix-Leclerc.

Je demande également qu'Hydro-Québec nous fournisse confirmation à cet effet dans les plus brefs délais.

2670 Second point! Lors des séances publiques de janvier, un montant de six cent mille dollars (600 000 \$) à un million de dollars (1 M\$) a été identifié comme coût nécessaire pour modifier le tracé retenu, afin de prévoir accommoder un éventuel projet de carrière de granit.

2675 Afin qu'Hydro-Québec démontre de façon tangible son souci de préserver le mieux possible l'environnement, je suggère qu'Hydro-Québec utilise plutôt ce même montant de six cent mille (600 000 \$) à un million (1 M\$) dans un projet de mise en valeur des espaces encore à l'état naturel sur le site de la halte routière.

2680 De plus, je suggère également qu'Hydro-Québec utilise son Programme de mise en valeur intégrée afin de bonifier le projet actuel et réaliser sur le site de la halte routière un environnement naturel digne de la porte d'entrée de la capitale et à la hauteur de l'image que l'agglomération urbaine de Québec souhaite projeter auprès de ses visiteurs et de sa population.

2685 Enfin, mon dernier commentaire! En regardant l'ensemble des documents, c'est sûr que j'aurais aimé peut-être apporter certaines suggestions qui auraient pu probablement bonifier le projet et minimiser l'impact sur l'environnement.

2690 Maintenant, dans la mesure où Hydro-Québec, on sait pas trop de quelle façon ils vont évoluer, mais dans la mesure où le projet d'Hydro-Québec serait modifié et que cela pourrait laisser la moindre petite possibilité ou porte ouverte par la suite à un projet de carrière de granit de s'implanter – parce que comme mon frère le mentionnait, il y a déjà des ententes de signées avec certains propriétaires riverains et on nous dit qu'il y a une entente aussi avec le ministère des Transports pour cette carrière de granit là – donc je me vois actuellement, en tout cas je m'interroge et c'est un peu par dépit que je me réserve de proposer des améliorations au projet d'Hydro-Québec.

2695 Et c'est vraiment par dépit. C'est un peu comme choisir le moindre mal entre deux (2) maux. Alors que je pense qu'il pourrait y avoir des solutions beaucoup meilleures pour la communauté et toute la communauté en particulier.

2700 Avec ce que j'ai entendu ce soir, notamment de monsieur Meunier, je suis assez troublé de voir comment ce projet-là évolue.

2705 Alors vous comprendrez que c'est un peu à chaud que j'arrive dans le dossier ce soir. J'ai pas eu l'occasion vraiment de bien le travailler, de vous présenter un document vraiment en bonne et due forme, mais je trouve, en tout cas je trouve malheureux, pour ma part, de me priver, peut-être de priver des concitoyens et l'agglomération, de certaines suggestions pouvant l'améliorer, mais je préfère me réserver actuellement pour ne pas donner, si on peut dire,

d'encouragement ou donner ce qui pourrait peut-être être un préjugé favorable à un éventuel projet de carrière de granit dans le secteur.

2710

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais si vous avez des suggestions, monsieur Rochon, vous pouvez très bien les faire, on va vous écouter.

2715

PAR M. PIERRE ROCHON:

Je sais que vous allez m'écouter, et ma seule crainte, c'est que si ces suggestions-là sont mises en œuvre ou d'autres mises en œuvre, si le projet est modifié et que ça fasse l'affaire entre autres des promoteurs de la carrière de granit, que cette situation-là ne fasse que faciliter le projet de carrière de granit.

2720

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Merci monsieur Rochon.

2725

**DROIT DE RECTIFICATION
HYDRO-QUÉBEC**

2730

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, le registre est fermé, évidemment il y a personne qui s'est réinscrit pour faire une présentation verbale.

2735

Je vais demander à mon Bolullo d'Hydro-Québec qui a demandé son droit de rectification, donc monsieur Bolullo, si vous voulez bien vous avancer s'il vous plaît à la table.

2740

Bien le bonsoir monsieur Bolullo.

PAR M. MATHIEU BOLULLO:

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

2745

J'ai deux (2) petites rectifications à apporter.

La première, c'est dans le mémoire DM4 qui a été présenté par le Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge.

2750

Alors il a été mentionné dans le dépôt du mémoire qu'il y aurait une route permanente qui serait construite avec drainage lors de la construction, et ça serait laissé en place lors de l'exploitation de la ligne.

2755 Alors Hydro-Québec aimerait préciser qu'il n'y aura pas de route permanente aménagée pour la construction et que la construction va être réalisée en hiver sur sol gelé, en utilisant si requis des infrastructures qui sont temporaires, donc qui seront enlevées suite aux travaux.

2760 Et il y aura une remise en état des lieux qui sera faite par la suite.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci.

2765 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Ça, c'est la première.

2770 Et la deuxième rectification aux précisions qu'on aimerait apporter, c'est que suite au dernier témoignage qu'on a entendu, donc il y avait un questionnement ou une préoccupation en lien avec l'installation d'un pylône, le pylône de coin juste avant de traverser l'autoroute, donc on tient à préciser que ce pylône-là va être un pylône tubulaire sans hauban, donc ce sera pas un pylône à treillis, et que le pylône qui est immédiatement au nord, comme on l'a dit en audience publique, sera aussi un pylône tubulaire.

2775

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Bolullo.

2780

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

2785

Ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique.

2790

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés, ainsi que les transcriptions, à la Bibliothèque Alain-Grandbois ainsi que dans les centres de consultation et le site Internet du BAPE. Ces centres demeurent ouverts tout au cours du mandat de la Commission et même un mois après la sortie publique du rapport du BAPE.

2795 La Commission devra déposer son rapport à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard le 26 mai 2009. Cependant, la Commission pourrait déposer son rapport avant, s'il s'avérait que son enquête et son rapport soient complétés.

Notre rapport fera état des constatations et de l'analyse de la Commission à l'égard du projet à l'étude.

2800 Après le dépôt du rapport de la Commission, la ministre dispose de soixante (60) jours pour le rendre public.

2805 Je rappelle que les commissions du BAPE ne sont pas décisionnelles. Notre mandat consiste à transmettre aux décideurs politiques une appréciation sociale et environnementale du projet, à la lumière des opinions émises par les participants à nos travaux afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable.

2810 Il appartiendra par la suite au gouvernement d'autoriser la réalisation de ce projet avec ou sans modification et aux conditions qu'il déterminera ou encore, de le refuser. Il n'existe pas de délai quant à la décision que prendra le gouvernement sur le projet.

2815 En mon nom et au nom du personnel de la Commission, je profite de l'occasion pour remercier tous les participants qui ont fait en sorte que l'exercice se soit déroulé dans un climat serein et respectueux.

Je remercie le promoteur et les personnes-ressources pour leur collaboration et leur ouverture en première partie.

2820 Je tiens aussi à remercier les participants qui sont venus chercher de l'information sur le projet en première partie.

En terminant, je remercie mon collègue, le personnel de la Commission, les gens du Centre des services partagés du Québec et la responsable de la sténotypie.

2825 Je déclare donc la deuxième partie de l'audience publique terminée.

Merci et bonne fin de soirée.

2830 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2835 DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.